

Le 7 novembre 2024 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François DELAGE, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 25 octobre 2024.

Membres présents :

M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, Mme GESTIN, M. ÉDET (à partir de 19 heures 53), Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ (à partir de 19 heures 47), Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, M. KHIAR, Mme BADO, M. BANBUCK, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, Mme PARIS, Mme BENSETTITI, M. AOU DAY

Membres représentés :

M. CHIAKH par Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ par M. TRAORÉ (à partir de 19 heures 47), M. BOUFRAINE par M. KHIAR, Mme DEFRANCE par Mme BADO, M. NICOLLE par Mme BENSETTITI, Mme HARTMANN par M. BELAÏNOUSSI, Mme COUTO par M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE par Mme CHIBOUB, M. CHAPPELLIER par M. BANBUCK.

Membres absents :

M. ÉDET (jusqu'à 19 heures 53), M. TRAORÉ (jusqu'à 19 heures 47), Mme BASSEZ (jusqu'à 19 heures 47), M. GIBLIN.

Secrétaire de séance :

M. AOU DAY

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai plusieurs communications à vous faire pour entamer ce Conseil municipal. Mesdames et messieurs, chers collègues, c'est avec une profonde tristesse que nous rendons aujourd'hui hommage à deux personnes dont le dévouement et la présence ont marqué notre ville. Patrick Chauvet, plus connu sous le surnom de « Momo », bénévole infatigable au sein de la section handball du CSAKB, incarnait le véritable esprit du bénévolat, toujours prêt à encourager les équipes, en particulier les plus jeunes, et à soutenir la vie sportive de notre ville. Par son engagement désintéressé, il a touché de nombreuses vies au Kremlin-Bicêtre et nous laisse un souvenir impérissable. Nos sincères condoléances vont à sa famille et à ses proches.

Nous souhaitons également rendre hommage à Rémi Lecordier. Rémi avait rejoint nos services municipaux en 1982. Il a consacré plus de quarante ans de sa vie au service des Kremlinois. Affecté ces dernières années à l'équipe des jardiniers du cimetière communal, il représentait une présence discrète mais essentielle, œuvrant pour préserver la beauté de nos espaces communs. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

En souvenir de Patrick et de Rémi, pour nous rappeler leur engagement tout au long de leur vie et au service de notre Ville, je vous demande de nous lever et de respecter une minute de silence. Je vous remercie.

Je poursuis par une déclaration que je souhaite faire au début de ce Conseil municipal à la suite des annonces de Guillaume Kasbarian sur la fonction publique territoriale. Kremlinoises, Kremlinois, chers collègues, je tiens à prendre rapidement la parole en amont de ce Conseil municipal pour exprimer, au nom de notre équipe et des valeurs de notre Ville, notre vive inquiétude et notre ferme opposition aux annonces récentes du gouvernement concernant les fonctionnaires territoriaux. Nous avons appris que le ministre de la Fonction publique, M. Kasbarian, propose deux mesures qui, selon nous, vont à l'encontre de l'intérêt des agents publics et du bon fonctionnement de nos services. Les mesures présentées prévoient, d'une part, d'allonger d'un à trois jours le délai de carence en cas d'arrêt maladie des fonctionnaires et, d'autre part, de réduire de 10 % leur rémunération lors des trois premiers mois de congé maladie ordinaire. Je ne vous cache pas que ces propositions suscitent, à juste titre, une grande inquiétude parmi les agents du service public et un désaccord profond de notre part.

Nous ne pouvons pas accepter que l'on sous-entende que les arrêts maladie seraient pris par confort dans la fonction publique. Non seulement cette idée est fautive mais elle nourrit également une défiance vis-à-vis de nos agents, lesquels, rappelons-le, sont au service direct de nos concitoyens et constituent un maillon essentiel du lien communal.

Toutes les études montrent, au contraire, que les agents publics ont tendance à travailler en dépit de leur état de santé, par sens du devoir. Les accusations implicites de confort ou de complaisance à leur égard sont injustes et infondées.

Ces mesures sont aussi profondément injustes et discriminatoires. Elles vont toucher en priorité les agents qui rencontrent déjà des problèmes de santé, ajoutant des difficultés financières à des conditions de travail déjà exigeantes.

De plus, elles pénalisent tout particulièrement les femmes qui représentent plus de 60 % des effectifs de la fonction publique territoriale et sont souvent soumises à des contraintes et responsabilités multiples tant sur leur lieu de travail que dans la

sphère familiale. Ces propositions risquent également de produire l'effet inverse de celui recherché. En dissuadant les agents de se soigner correctement dès les premiers symptômes, on s'expose à des arrêts de travail plus longs et à une dégradation générale de leur santé. Une telle politique pourrait entraîner davantage d'absentéisme et accroître les difficultés d'organisation dans nos services municipaux, nuisant ainsi aux habitants.

En tant que Maire du Kremlin-Bicêtre, je me dois d'alerter sur le risque de dégradation des conditions de travail de nos agents. Ce sont eux qui, chaque jour, gèrent les services de proximité auxquels nos concitoyens tiennent tant (l'entretien des écoles, la petite enfance, l'accompagnement des personnes âgées, la culture, le sport, la sécurité et bien d'autres missions essentielles). Avec des conditions de travail toujours plus précaires, comment pourrions-nous garantir la qualité des services publics auxquels les habitants de notre commune sont en droit de prétendre ?

Aujourd'hui, nous demandons donc au gouvernement de renoncer à ces dispositions qui n'apportent aucune solution positive aux défis auxquels fait face notre fonction publique territoriale. Notre équipe municipale tient à réaffirmer son soutien aux agents territoriaux, ainsi que sa volonté de défendre un service public de qualité, solidaire et respectueux de chacun. Le service public doit être synonyme de stabilité et de reconnaissance pour le travail accompli. Ensemble, nous devons envoyer un message fort en soutien aux agents de notre Ville et, plus largement, aux fonctionnaires de notre pays. Ce sont des hommes et des femmes dévoués, indispensables à la cohésion de notre société. Par cette intervention, j'appelle chacun d'entre nous, ici présents, à se mobiliser pour défendre la fonction publique territoriale et garantir que les valeurs d'égalité, de solidarité et de justice sociale soient les fondements de notre action publique. J'ai appris en fin de journée qu'une réunion de concertation ou de conciliation entre la fonction publique et le ministre Kasbarian a eu lieu et s'est terminée par un appel à la grève.

Je voudrais poursuivre par une autre communication. Par courrier du 4 novembre 2024, j'ai été informé de la création d'un nouveau groupe dans notre Conseil municipal : le Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen. Je prends ce soir acte de la constitution de ce nouveau groupe et vous fais donc part des élus qui le constituent, mettant fin par là même à deux groupes déjà existants (Kremlin-Bicêtre en Commun et le Groupe Socialiste) :

– co-présidentes : Anissa Azzoug et Corinne Bocabeille ;

– vice-présidents : Vry-Narcisse Tapa et Christine Museux ;

– membres : Frédéric Raymond, Patrick Aouday, Brigitte Bricout, Elsa Badoc, Sidi Chiakh, Julie Defrance, Jean-François Delage, Catherine Fourcade, Jacques Hassin, Annie Paris et Fatoumata Thiam.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à la désignation d'un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de M. Patrick Aouday. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 31

Pour : 31 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, Mme THIAM, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOCC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 4 (M. ÉDET, M. TRAORÉ, Mme BASSEZ, M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

M. Patrick Aouday est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

19 heures 47 : arrivée de M. TRAORÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2024

Jean-François DELAGE, Maire

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2024. Y a-t-il des interventions sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 33

Pour : 33 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOCC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER,

M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absents : 2 (M. ÉDET, M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai été saisi d'un certain nombre de questions orales. La première est posée par M. Zincioglu. Vous avez la parole.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, monsieur le Maire, j'ai une question sur l'ordre des questions orales. Décidez-vous, vous-même de l'ordre des questions orales ? Ou prenez-vous l'heure à laquelle vous avez reçu les questions ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je ne m'en suis pas occupé, mais c'est dans l'ordre de leur arrivée.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je vous remercie. Monsieur le Maire, de nombreux seniors du Kremlin-Bicêtre se disent préoccupés par les nouvelles conditions d'accès et les hausses tarifaires imposées au sein du Club Antoine-Lacroix. En effet, depuis peu, l'adhésion au Club est devenue obligatoire alors qu'auparavant, cette adhésion n'était ni nécessaire ni payante. Beaucoup de seniors croyaient que cette cotisation permettrait de bénéficier du traditionnel colis de fin d'année, mais il s'avère qu'il s'agit simplement d'une adhésion classique. De plus, toutes les activités qui étaient auparavant gratuites sont désormais payantes, les ateliers coûtant environ 3,30 € par session et certains allant jusqu'à 30,90 €. Enfin, la fête du Club, événement inclusif jusqu'alors ouvert à tous, est désormais réservée uniquement aux adhérents du Club avec une cotisation supplémentaire, excluant ainsi une partie des habitants âgés. Face à ces changements, pourriez-vous clarifier les raisons de ces décisions et les mesures envisagées pour garantir un accès plus équitable aux activités de loisirs pour l'ensemble de nos aînés ?

Jean-François DELAGE, Maire

Comme toujours, je remarque beaucoup d'imprécisions, d'informations tronquées et faussées. J'espère que ce n'est pas l'actualité outre-Atlantique et les méthodes qui l'ont causée qui vous ont inspiré pendant ces vacances de Toussaint. Néanmoins, je vous remercie de poser la question qui me permet de reprendre point par point et d'apporter les précisions nécessaires au sujet du fonctionnement du Club Lacroix et des activités proposées aux seniors de la ville.

Premièrement, l'adhésion a toujours été obligatoire. Depuis le 1^{er} septembre 2023, elle est devenue payante (10,30 € pour l'année entière depuis le 1^{er} septembre 2024). Cette adhésion permet de bénéficier d'activités nombreuses, d'ateliers divers, de sorties, de colis gourmands ou encore de la fête du Club. Oui, certaines activités ponctuelles sont payantes. Les plus onéreuses sont les sorties à la journée qui comprennent le transport en car, une visite et un repas au restaurant. Le tarif, au 1^{er} septembre 2024, de cette sortie est de 30,90 € pour la journée tout compris.

Je précise tout de même que la tarification, notamment des séjours proposés, se base sur le quotient familial. C'est donc une tarification sociale. Tout cela a été travaillé et vu avec le Conseil consultatif des seniors.

Pour participer à la fête du Club, il a toujours fallu être adhérent. Vous le découvrez sûrement car les seniors de la ville ne vous intéressent visiblement que depuis peu. Le banquet des seniors, en revanche, en janvier — dont, à mon avis, vous souhaitiez parler au lieu d'évoquer la fête du Club — est accessible à tous les retraités kremlinois sans nécessiter d'être adhérents.

Je profite de ce moment pour remercier l'ensemble des équipes du Club Lacroix pour leur travail d'animation, de programmation, d'organisation tout au long de l'année qui ravit ses membres et continue de faire de cet endroit, désormais incontournable pour nos seniors, un lieu où il fait bon vivre et passer de bons moments.

J'avais omis, après votre question, de demander s'il y avait des interventions. Je vous prie de m'en excuser. Est-ce que, après ma réponse, il y a des interventions ? Je n'en vois pas.

Monsieur Khiar, vous avez la parole pour la deuxième question orale.

19 heures 53 : arrivée de M. ÉDET.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs, ma question concerne la Coopérative HLM et le chauffage. Plusieurs résidents des logements HLM de la Coopérative nous ont alertés sur le fait qu'ils sont toujours privés de chauffage.

J'ai appris que le chauffage a été rétabli, mais ils n'en ressentent pas du tout la chaleur. Bien que les services aient normalement dû être rétablis depuis le 14 octobre, cette situation entraîne des conditions de vie difficiles, particulièrement en cette saison. Les habitants ont reçu peu de réponses de la part de la Coopérative HLM. Par ailleurs, nous rappelons que, par la décision de M. le Maire, les élus d'opposition n'ont pas été intégrés au Conseil d'administration de la Coopérative HLM, ce qui limite la capacité des membres de l'opposition à obtenir des informations et à défendre les intérêts des résidents. Nous demandons des explications sur ce retard. Nous souhaitons être informés de la date de la remise du chauffage. J'ai cru comprendre que cela a été remis aujourd'hui, mais très difficilement.

Jean-François DELAGE, Maire

Merci, monsieur Khlar, pour votre question. Les chauffages des immeubles du parc de la Coopérative KBH sont bien en marche depuis le 15 octobre ou peut-être depuis le 14 octobre. En tout cas, ils ont été remis en fonctionnement mi-octobre. Des coupures peuvent exister sur des cas individuels. Mais les locataires se rapprochent de leur gardien ou de KBH par le centre de relations client et obtiennent une réponse, suivie d'une intervention dans des délais courts.

Pour être parfaitement complet, il est à signaler que certains logements, ou certains immeubles même, du parc privé comme social sur la ville subissent à l'heure actuelle des coupures d'électricité. Ce sont parfois des microcoupures à la suite de dysfonctionnements du réseau électrique ou de travaux sur la ville. Il y a de nombreux travaux d'Enedis à l'heure actuelle sur la ville qui sont liés à la mise en place d'un certain nombre de matériels à l'intérieur de l'hôpital de l'AP-HP. Cela nécessite des travaux pour augmenter la puissance électrique. Des passages d'Enedis sont prévus très prochainement sur l'ensemble de la commune pour expertiser le réseau et localiser la cause des microcoupures. En effet, ces très courtes coupures entraînent la mise en sécurité et la coupure des chauffages. Il faut l'intervention d'un technicien, qui a lieu plusieurs heures plus tard, pour remettre en marche le chauffage. Il est donc évidemment demandé à Enedis de mettre un terme le plus rapidement possible à ces problèmes pour faire en sorte que les chauffages puissent fonctionner en continu.

La dernière question est celle de M. Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames et messieurs, chers collègues, la question concerne la prolifération des rats dans notre ville. De nombreux habitants du Kremlin-Bicêtre nous ont fait part de leur inquiétude face à l'augmentation du nombre de rats observés dans les rues, ainsi que leur présence dans les immeubles privés et sociaux. Ils signalent également que les cadavres de rats restent plusieurs jours dans l'espace public sans être ramassés. La présence accrue des rats pose évidemment des problèmes de santé publique, car ces rongeurs peuvent être vecteurs de maladies transmises par leur urine. Face à cette situation préoccupante, il serait opportun de renforcer les mesures de dératisation et d'améliorer la gestion des déchets pour limiter l'accès des rats à la nourriture. De plus une campagne de sensibilisation auprès des habitants sur l'importance de la propreté et du respect des consignes de tri pourrait être bénéfique. Je vous remercie par avance pour les réponses et les actions que vous pourrez apporter à ces préoccupations légitimes des Kremlinois.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous remercie, monsieur Ruggieri. Y a-t-il des interventions autour de cette question ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, notre collègue Jean-Pierre Ruggieri aborde une question importante sur la ville, un sujet de préoccupation majeure pour nos habitants : l'état de propreté et la salubrité publique au Kremlin-Bicêtre. Depuis des mois, depuis des années, encore plus depuis votre élection controversée en 2020, et toujours plus et pas moins depuis que vous êtes Maire, monsieur Delage, les Kremlinois constatent une prolifération inquiétante des rats dans nos rues et dans nos quartiers. Ce problème, qui touche à la fois notre qualité de vie et notre santé publique, semble être traité par vous, monsieur le Maire, et votre majorité avec une inquiétante légèreté, tellement que vous n'évoquez même plus les problématiques locales dans la presse, mais uniquement votre nouvelle carrière politique. À Paris, la Maire socialiste Anne Hidalgo fait aussi face à une crise de salubrité publique depuis des années. Les rats prolifèrent et des millions d'euros sont déboursés pour contenir un problème qui aurait pu être évité par des actions préventives. Cette inaction socialiste semble malheureusement avoir fait école ici même au Kremlin-Bicêtre où nous n'avons toujours pas vu de mesures claires et efficaces pour garantir un environnement sain à nos habitants. Les Kremlinois n'ont que faire d'une affiliation politique si elle ne s'accompagne pas d'une politique de terrain.

Nous demandons une action immédiate, une campagne sérieuse et coordonnée de dératisation, un nettoyage renforcé de nos espaces publics et une communication claire envers nos habitants pour leur montrer que ce sujet est pris au sérieux. Les Kremlinois méritent mieux que des promesses. Ils méritent des actes.

En somme, une surcommunication d'une adhésion au Parti socialiste – encore ce soir en introduction à ce Conseil municipal – ne fait que souligner le décalage entre les priorités politiques du Maire intérimaire que vous êtes et les préoccupations réelles

des Kremlinois. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser ce problème de salubrité publique empirer, tout comme nous ne pouvons-nous satisfaire des politiques symboliques qui ne servent qu'une ambition personnelle et collective de votre majorité, sans répercussions positives pour la ville.

Sur ce sujet précis de prolifération de rats, nous avons eu des témoignages ahurissants de copropriétaires dont les caves sont infestées de rats qui creusent, je cite, « des tunnels sous les immeubles et gagnent des canalisations ». Il y a des témoignages de résidents de la rue Danton, notamment ceux qui donnent sur le parc municipal, d'assistantes maternelles nous apprenant que beaucoup de rongeurs morts jonchent les pelouses des parcs municipaux pendant parfois plus d'une semaine, ce qui est confirmé par des résidents ayant vu sur ces parcs. Dans les quartiers sociaux, toutes les semaines, nous retrouvons des témoignages sur des rats prenant place au pied des immeubles, dans les parties communes. Des parents d'élèves expliquent en voir tous les jours au parc Pinel.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de prendre vos responsabilités pour faire du Kremlin-Bicêtre une ville – je vous cite à l'instant – où il fait bon vivre, à l'image des attentes de nos habitants et non à celle des intérêts partisans, par exemple, en laissant un cabinet politisé dont les dirigeants sont d'anciens amis socialistes et un peu communistes, en faisant un audit de la propreté qui a coûté cher à notre Ville et dont nous ne voyons ni les bénéfices ni le moindre avantage en matière de propreté aujourd'hui.

En vertu de vos prérogatives de Police municipale, définie dans le Code général des collectivités territoriales, il est de votre responsabilité de garantir la salubrité publique. Face à l'augmentation des signalements, quelles actions concrètes envisagez-vous pour répondre à cette situation préoccupante et assurer une meilleure propreté dans notre ville ? Avez-vous un plan plus ambitieux de lutte contre la prolifération des rats au Kremlin-Bicêtre en tant que récent nouveau Maire socialiste ?

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur le Conseiller municipal, au moins, j'ai l'honnêteté de mes appartenances. Je ne me cache pas derrière mon petit doigt.

Pour vous répondre, monsieur Ruggieri, vous avez parfaitement raison. La présence accrue de rats dans les rues et les espaces publics pose de véritables problèmes de santé publique, raison pour laquelle nous ne traitons pas ce problème avec légèreté. Les travaux de la ligne 14 ont participé activement à la prolifération de rats dans certains espaces voisins, les interventions souterraines ayant fait bouger les sols et sortir les rats de leur tanière. Depuis le début de l'année, nous avons donc renforcé de façon significative nos actions de dératisation dans les espaces municipaux recevant du public, les parcs, les squares et, plus globalement, l'espace public avec une attention toute particulière sur les zones les plus touchées, notamment la place Jean-Baptiste-Clément, l'avenue de Fontainebleau, l'avenue Eugène-Thomas et Charles-Gide, mais aussi la rue Danton. Nous avons également expérimenté les méthodes alternatives et écologiques à la simple pose de pièges dans l'espace public avec l'intervention, par exemple, de furets dans le parc Pinel avant la période estivale. Des campagnes de sensibilisation, dont vous parlez à juste titre, ont été menées cette année et seront renouvelées dans les prochains mois, notamment sur la question du tri des déchets ménagers, mais aussi du tri des déchets émanant de commerces alimentaires présents sur les grands axes. Nous partageons les constats. Du travail reste à faire, mais le traitement pérenne des nuisibles ne peut se faire que sur du moyen, voire long, terme, ce qui correspond à notre méthode depuis le début de l'année et qui devrait porter ses fruits, je l'espère, et limiter le problème à l'avenir. Je vous remercie.

N° 2024-107. CULTURE. – DÉMOS : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'EPT GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'EPT GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE POUR L'EXERCICE 2024

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, mesdames, messieurs, je me permets de prendre la parole, puisque ce n'était pas possible de le faire avant, sur le sujet du rassemblement qui a été évoqué ce soir, si M. le Maire le permet. Il s'agit de l'aboutissement d'une convergence de vues.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Monsieur Ruggieri, s'il vous plaît...

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'est souvent quand ce sont les femmes qui parlent que l'on vous entend parler derrière. C'est très fatigant.

Je disais donc que c'est l'aboutissement d'une convergence de vues et de positions politiques claires et concrètes menées sereinement avec une réussite certaine depuis quatre ans, fondées sur les mêmes idéaux de justice sociale, de protection des Kremlinois, de solidarité, d'égalité entre les femmes et les hommes – d'égalité de parole aussi, en espérant qu'elle sera respectée ce soir –, d'écologie populaire et de défense de la laïcité. Depuis quatre ans, nous avons mené des actions communes sans différends, sans accrocs, en plein accord, sur des sujets nombreux. On peut parler de l'assainissement des comptes de la Ville, du libre-service solidaire, de la Maison des femmes, de l'arrivée de la ligne 14. Les Conseils de quartier ont également fait l'objet d'un travail en commun. Il était donc naturel et lucide que M. le Maire, son équipe et d'autres militants se tournent vers le Parti socialiste, seul mouvement politique social-démocrate de gouvernement, crédible et structuré, qui gère sérieusement les municipalités et les collectivités où il est majoritaire. C'est au contraire un gage de force décuplée pour les Kremlinois qui auront une unité franche et des interlocuteurs identifiés qui agiront de concert et sans tiraillements. Soyez-en assuré. C'est donc un gouvernement local responsable et lucide sans esbroufes ni effets de manches qui va continuer dans le cadre de ce rassemblement.

Bienvenue à M. le Maire, chers collègues. Bienvenue à tous les camarades qui ont rejoint la section socialiste du Kremlin-Bicêtre. Au travail, ensemble, plus que jamais.

Pour en revenir à l'ordre du jour, le dispositif Démos, auquel nous vous proposons d'attribuer une subvention de 2 000 €, va parfaitement dans le sens que nous donnons aux ambitions culturelles de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Démos est l'émancipation des jeunes et l'ouverture vers la culture et la musique. C'est ce que souhaite apporter notre municipalité aux jeunes et aux habitants de la ville, quelle que soit leur origine, leur niveau social et leur géographie de vie. Il s'agit d'enrichir les parcours éducatifs des enfants, de favoriser la transmission du patrimoine classique et de contribuer à leur bonne insertion sociale. C'est l'art qui vient à leur rencontre. Grâce à Démos, c'est une découverte d'un univers unique à portée de tous et gratuit. C'est un travail sur le long terme. Pendant trois ans, ces jeunes vont découvrir la musique classique à travers des parcours d'initiation différents qui leur permettront aussi d'avoir des passerelles avec le Conservatoire intercommunal du Grand Orly-Seine-Bièvre. C'est la possibilité aussi de faire naître des vocations chez ceux qui, parfois, perdent un peu confiance ou ne croient pas – ou peut-être plus, malheureusement – à leurs rêves. Pour toutes ces raisons, nous sommes particulièrement fiers ce soir de lancer cette nouvelle phase jusqu'en 2027 avec des professionnels de grand talent. En effet, des professeurs de la Philharmonie de Paris initieront nos plus petits.

Démos est ce que le service public fait de mieux pour les enfants de France en matière culturelle. Cette opération permet de remettre à niveau les différentes échelles sociales. Je suis sûre – en tout cas, je l'espère – que vous approuverez à l'unanimité cette subvention pour les petits Kremlinois qui nous régaleront à la fin de chaque année Démos d'un superbe spectacle.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, vous nous soumettez la convention entre la Ville et l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre et l'attribution de subventions pour l'exercice 2024. Sans remettre en cause le bienfondé de cette convention, avec les objectifs visés, c'est au niveau du financement que se porte mon interrogation. Dans votre planning de versements de la subvention, les versements annuels sont différents en 2024 et 2027 de ceux de 2025 et 2026. Les années citées de 2024 et 2027 sont-elles plus courtes ou la fréquentation est-elle plus faible sur ces années ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Madame Azzoug, je n'interviendrai pas sur votre petit laïus politique et partisan. Je suis d'ailleurs très étonné que l'on puisse laisser cette assemblée se transformer en une Assemblée nationale. Jusqu'à l'année dernière, on avait l'habitude d'entendre des rumeurs selon lesquelles les congrès du MRC s'organisaient au Conseil municipal. À partir de cette année, ce sera probablement au Kremlin-Bicêtre. Nous verrons.

Je vais me concentrer surtout sur votre délibération. Je vais vous poser quelques questions qui méritent, à mon sens, des réponses que les Kremlinois peuvent entendre et non pas des réponses en commission que l'on ne nous donne pas généralement. Dans ce rapport, on est appelé à soutenir un projet, une convention entre la Ville en partenariat avec l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre, pour le projet Démos qui incarne, en effet, une vision culturelle à fort impact social : l'accès à la culture musicale pour nos jeunes, notamment ceux issus des quartiers prioritaires. C'est essentiel pour leur épanouissement et l'inclusion de nos citoyens de demain. Ce dispositif, en offrant un apprentissage orchestré et structuré, ouvre à ces jeunes des horizons nouveaux, contribue au développement de compétences personnelles et leur permet de se projeter dans un cadre d'excellence et de discipline collective. Cependant, nous souhaitons – et je rejoins un peu les questions de ma collègue Nadia Chiboub – comprendre la logique de financement et le processus de décision qui ont abouti au montant de subventions dans cette délibération, mais aussi dans les précédentes. Quelle a été la base de calcul pour les différentes phases ? Quelles évolutions ont été envisagées en termes de soutien au projet depuis ses débuts ?

Un éclairage sur ces éléments serait bienvenu, notamment pour assurer une meilleure transparence sur les choix budgétaires et garantir que les montants attribués sont à la hauteur des ambitions visées.

Ce point soulève également une question plus large sur la politique culturelle de notre Ville qui devrait se montrer plus forte et plus ambitieuse. Le Kremlin-Bicêtre doit développer une identité culturelle qui ne se limite pas aux initiatives ponctuelles, mais qui structure un véritable projet local en visant à offrir un accès équitable et diversifié à la culture pour tous les habitants. L'accès à l'art, à la culture, l'ouverture aux pratiques artistiques, le soutien à l'éducation culturelle doivent être des axes prioritaires d'une politique municipale. Si des initiatives comme Démos répondent à une partie de cette ambition, nous appelons à une vision plus large et cohérente pour faire de la culture une composante essentielle du développement de notre ville.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe chargée de la culture, de l'égalité, des droits des femmes et du Conseil de Quartier Barnufles/cœur de ville (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je remercie les collègues pour les questions posées. Le budget est clair. Il est le même que les années précédentes. Je vous rappelle que, les années passées, les délibérations ont été votées à l'unanimité sur les mêmes bases budgétaires.

Pour répondre plus précisément à la question de Mme Chiboub, Démos commence en fin d'année, sur la fin d'un trimestre. La partie budgétaire n'est pas la même sur l'année 2025 et 2026 qui sont des années complètes alors que 2027 se terminera avec le spectacle de la Philharmonie.

Que dire sur la politique culturelle de la ville ? Elle a un des budgets les plus conséquents des villes du Val-de-Marne. Je ne rappelle pas les nombreux travaux que l'on mène avec les nombreux partenaires. Je pense notamment à l'ECAM, au Conservatoire Grand Orly-Seine-Bièvre et à la médiathèque L'Écho qui est un lieu fréquenté par plusieurs villes, mais aussi par des habitants parisiens des 12^e et 13^e arrondissements. Sur ce point, nous n'avons rien à envier à la politique culturelle de la Ville de Paris qui a un rayonnement international.

La politique artistique est très développée, particulièrement sur des thématiques transversales. On faisait référence tout à l'heure à l'égalité entre les femmes et les hommes. On peut aussi citer la Journée de la laïcité, la Semaine de lutte contre les discriminations, la Semaine de lutte contre les violences faites aux femmes. Je pourrai vous en parler et vous donner des *tips*, comme on dit en anglais, si vous en cherchez, sur la façon de faire d'une politique culturelle une arme d'émancipation massive à destination de tous les publics, quel que soit le lieu de vie, en créant des passerelles avec l'avenir de chacun par une culture décomplexée et accessible à tous. Les politiques de droite n'ont pas encore réussi à faire ce combo gagnant, mais nous nous tenons à leur disposition pour leur expliquer comment nous savons le faire.

Jean-François DELAGE, Maire

Je voudrais que l'on se félicite collectivement de cette convention et de la mise en place du projet Démos sur la ville. Il a eu lieu il y a quelques années durant trois ou quatre ans. Il a connu une pause permettant de réfléchir à une nouvelle organisation. Plutôt que de l'organiser entre la Philharmonie et les communes, il a été préféré de mettre dans le jeu les Établissements publics territoriaux et que l'organisation se fasse d'abord entre la Philharmonie de Paris et les Établissements publics territoriaux et, ensuite, à l'intérieur des EPT, avec un certain nombre de villes. Nous avons évidemment choisi d'y participer. Ce n'est pas nous qui décidons du budget de Démos. Ce budget est décidé par l'organisation de Démos (ministère de la Culture et la Philharmonie de Paris qui est à la manœuvre sur ce projet). Nous suivons donc ce budget. Nous ne décidons pas du coût. Ce coût nous est imposé. Nous versons cette subvention directement à l'EPT pour payer la participation à Démos. Je suis évidemment ravi de cette convention et que nous puissions mettre en place à nouveau le projet en question pour les quatre années prochaines.

Je vous entends sur la culture et sur la manière dont vous traitez les agents du Service culture. Ils seront ravis d'entendre ce soir que vous pensez qu'ils ne font rien et que leur travail ne sert strictement à rien. C'est ce que vous avez dit. C'est ce que j'en déduis en tout cas.

L'artothèque est une possibilité pour chacun et chacune d'avoir chez soi une œuvre d'art que la Ville achète. Quand la Ville achète ces toiles, elle soutient des artistes kremlinois ou du coin. Il y a les concerts, les spectacles, la médiathèque et toutes les activités proposées par la médiathèque. Des activités sont également proposées par le Centre social. Il y a de l'aller-vers, en haut et en bas, dans l'ensemble des quartiers de la ville. La Microfolie se met en place en ce moment à l'école Benoît-Malon pour ce trimestre. Ce sera à Charles Péguy au trimestre prochain et à Brossolette au dernier trimestre. Bref, il ne me semble pas que nous ne fassions rien sur la culture. Au contraire, depuis le début de ce mandat, la politique culturelle au Kremlin-Bicêtre est parfaitement ambitieuse. Nous la tenons et nous allons continuer à la tenir.

Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Avant d'aborder le dossier suivant, je vous informe de l'arrivée du nouveau Directeur des services techniques, M. Fabien Berroir.

N° 2024-108. ENVIRONNEMENT. – CONVENTION ENTRE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET CITEO

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de M. Chiakh, je présente la délibération. Il arrive de constater sur l'espace public de la ville du Kremlin-Bicêtre la présence de déchets abandonnés que l'on appelle diffus. Cela nuit évidemment fortement à la perception de la propreté des usagers. Il est donc nécessaire de traiter spécifiquement ce sujet. L'éco-organisme Citeo est agréé par l'État dans le cadre de la loi AGECE et de la directive européenne relative à la réduction de l'incidence des produits plastiques sur l'environnement. Les producteurs de déchets diffus reversent une indemnité au titre de l'écocontribution à Citeo qui est agréé pour contribuer au coût de nettoyage des collectivités dans le cadre d'une convention. La mission de Citeo est d'accompagner les collectivités et les personnes publiques pour prévenir et traiter les déchets abandonnés. Ainsi, Citeo est un éco-organisme en charge de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) d'emballages servant à commercialiser des produits consommés ou utilisés par des professionnels ayant une activité de restauration, relevant du Code de l'environnement et de leur obligation de responsabilité élargie. Les actions en perspective pour Citeo sont :

- réduire l'impact environnemental des produits des clients de Citeo en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leur stratégie,
- créer les conditions pour construire des solutions aujourd'hui et demain qui conjuguent performance environnementale et économique,
- donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation,
- coconstruire et promouvoir des solutions et des positions de Citeo à l'échelle locale et internationale,
- cultiver l'engagement des équipes de Citeo dans le cadre de sa mission.

Dans ce cadre, Citeo propose de conventionner avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques. Cette convention prévoit :

- un accompagnement expert et une cohésion territoriale,
- des outils pour nous aider à déterminer nos actions de lutte contre les déchets abandonnés,
- des interlocuteurs dédiés au quotidien,
- des soutiens financiers.

Citeo apportera notamment un soutien financier sur la base de 3,20 € par habitant, soit une indemnité annuelle d'environ 80 000 € qui vise à contribuer au coût de nettoyage sur le territoire communal des déchets diffus, donc abandonnés, qui ne sont pas les déchets classiques et qui ne peuvent pas être traités de manière classique par le Service de propreté urbaine. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la propreté de la ville est une des attentes prioritaires des Kremlinois. Dans la convention signée avec Citeo, des répartitions de tâches sont, à notre avis, mal définies. Un peu de concret serait le bienvenu. Nous souhaitons qu'un rapport annuel d'activité soit porté à la connaissance de tous les élus.

Des déchets et restes alimentaires provenant en partie des restaurations rapides, jetés sur la voie publique, augmentent la prolifération et la reproduction de rats. Lors de Conseils de quartier, à mi-mandat, votre majorité municipale s'était engagé à sanctionner les auteurs de ces incivilités qui salissent nos rues et nos trottoirs. S'attaquer aux causes en sanctionnant les auteurs est nécessaire. Qu'en est-il ?

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ? Non. Je ferai une réponse assez rapide. Les actions de Citeo avec la commune seront essentiellement des actions d'accompagnement.

Citeo va nous donner des outils pour réussir à traiter au mieux ce type de déchets. Les déchets diffus ne sont pas des déchets comme les autres. Il faut apprendre à les traiter. Or, à ce stade, dans les équipes de propreté urbaine, nous n'avons ni le savoir ni l'organisation nécessaires pour traiter ce type de déchets. Nous avons besoin de cet accompagnement. En plus, nous avons besoin d'un accompagnement qui nous apporte un soutien financier. C'est un accompagnement extrêmement concret, technique, éventuellement sur l'organisation que l'on doit mettre en place pour traiter ce type de déchets. C'est un accompagnement qui va également se porter vers les restaurateurs et vers l'utilisation éventuellement de contenants qui ne seront plus à jeter sur la voie publique, mais de contenants plus durables ou différents pour emballer la nourriture. Citeo travaille également en direction des fabricants d'emballages pour faire en sorte que les emballages soient biodégradables, etc. Cet éco-organisme est agréé par l'État. Cette entreprise travaille déjà sur ce type de déchets et met en place un certain nombre de choses, comme vous avez pu le constater dans la présentation que j'ai faite. L'éco-organisme Citeo est agréé par l'État dans le cadre de la loi AGECE et d'une directive européenne. Vous imaginez bien que l'Europe n'a pas pris une directive uniquement pour la ville du Kremlin-Bicêtre. Elle a pris cette directive parce que les déchets diffus constituent un problème qui dépasse largement le cadre national. L'Europe a besoin de s'occuper de ce type de problématique parce que cela génère des tonnes de déchets qu'il faut retraiter chaque année. C'est pour cette raison que l'on va travailler par convention avec cet éco-organisme. Il faut travailler à la fabrication d'emballages différents. Il faut travailler avec les restaurateurs, les industriels, etc. à tous les niveaux pour que l'on ne retrouve pas ce type de déchets dans nos rues. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade. Si on peut faire un bilan à l'issue d'une première année d'expérience, on le fera évidemment avec grand plaisir en essayant de voir tout ce qui aura été changé et tout ce qui aura évolué grâce à l'accompagnement de cet éco-organisme. Y a-t-il des explications de vote ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, vous n'avez pas répondu à ma question sur le fait que votre majorité s'était engagée à sanctionner les auteurs de ces incivilités qui salissent nos rues et nos trottoirs.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous attendons, en décembre, la prise d'une délibération au niveau territorial qui nous autorisera à sanctionner ce genre de choses. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-109. ENVIRONNEMENT. – CONVENTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE RÉALISATION ET DE FINANCEMENT DES AMÉNAGEMENTS DÉFINITIFS DES SQUARES JULES-GUESDE ET SIMONE-WEIL

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, par cette délibération, il s'agit de clore en quelque sorte la parenthèse ouverte par la RATP qui a eu besoin des terrains où se tenaient les squares Jules-Guesde et Marcel-Sembat. En 2016 et 2017, par les délibérations mentionnées dans le document, il y avait eu un accord pour que la RATP remette ces squares à l'identique. Entretemps, dans le cadre de la politique globale de la Ville en matière d'espaces verts, ces deux espaces ont fait l'objet d'études, de projets, de concertations. Les choses sont déjà à un stade bien avancé pour ce qui est du square Simone-Weil (anciennement Marcel-Sembat) et du square Jules-Guesde. Les travaux y commenceront très prochainement. En conséquence, la délibération porte à votre connaissance les conventions qui ont été passées selon un même modèle pour chacun des deux ouvrages. La convention conduit à une indemnisation de 212 328 € pour le square Simone-Weil et de 610 918 € pour le square Jules-Guesde en lieu et place d'une remise à l'état antérieur. Ces indemnités participeront au financement de squares repensés pour les deux espaces.

En conséquence, il s'agit, pour cette délibération, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ces deux conventions de manière à pouvoir obtenir ces indemnisations et poursuivre la reprise en main de ces deux espaces verts.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, des arbres ont été abattus. Pouvez-vous nous rappeler leur nombre et le nombre d'arbres replantés ? À quelle date vont débiter les travaux ? Quelle est la durée prévisionnelle des travaux ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, très bien pour cette délibération. Par contre, qu'en est-il du square Édith-Piaf et de sa réhabilitation ? Il n'est pas du tout comme il était à l'origine, avant que la RATP prenne position dans le square. Le square est carrément devenu un « cani-parc ». J'aurais voulu avoir des renseignements sur ce square.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je reprends les éléments à la suite des commissions. Je ne connais pas le nombre d'arbres abattus. C'est le type de question que les services auraient pu m'aider à traiter si cette question avait été posée en commission. Évidemment, des arbres seront plantés. Mais je n'ai pas ce degré de détails.

S'agissant de la date des travaux et la durée prévisionnelle, je reprends quelques éléments. Pour le square Jules-Guesde, à ce stade, nous sommes dans le processus de choix de l'entreprise qui réalisera les travaux. La date limite de remise des offres est au 12 novembre, dans quelques jours. C'est une étape importante. Les travaux devraient commencer d'ici la fin de l'année. Les offres arrivent en novembre. On peut imaginer un début de travaux en décembre pour un achèvement au printemps.

Je n'ai pas les éléments sur le square Simone-Weil, mais il me semble que le montant total est estimé à 670 K€. Le processus est un peu plus avancé. Les travaux pourront commencer encore plus rapidement.

Concernant le square Édith-Piaf, je n'ai pas complètement compris votre question. C'est décorrélé de cette délibération. L'enjeu de cette délibération est de cumuler les financements de l'indemnisation RATP et l'investissement de la Ville. Pour le square Édith-Piaf, c'est autre chose. Il y a des réflexions. En juin dernier, peut-être début juillet, avant l'été, il y a eu une concertation avec les riverains sur site. Cela a duré très longtemps pendant une soirée. Divers points de dialogue ont été abordés. Nous avons ainsi travaillé avec les riverains sur deux axes. Le terrain est en pente, ce qui est une particularité autour de laquelle on travaillera. Il y a la possibilité d'un belvédère. Le dénivelé sera très certainement utilisé comme tel. Pour le square Édith-Piaf, il y a un enjeu de bon voisinage. Il s'agira de créer des énergies positives entre la partie haute, qui correspond à l'habitat de la tour Winchester, me semble-t-il, et la partie basse, avec le collège et d'autres usagers. L'enjeu est de travailler à faire un square pour tout le monde et de répondre aux demandes de fermeture partielle. Ce sont les directions nées des discussions avec les gens. Je peux en parler ici puisque cela avait lieu sur la voie publique, si je puis dire. Mais je n'ai vraiment pas d'autres éléments s'agissant du square Édith-Piaf à ce stade. Cela n'entre pas dans le cadre de la délibération de ce soir.

Jean-François DELAGE, Maire

Pour affiner un peu votre réponse, s'agissant du square Simone-Weil, une réunion se tiendra la semaine prochaine pour le lancement des travaux qui devrait donc intervenir incessamment.

S'agissant du square Édith-Piaf, on attend simplement le retour du bureau d'étude. S'il n'est pas encore arrivé, ce sera le cas dans les jours qui viennent. Nous reviendrons sur le terrain avec les habitants, qui étaient entre 15 et 20, avec lesquels nous avons travaillé *in situ* sur le square. On était arrivé avec une proposition minimaliste. On a construit ensemble les différentes propositions en tenant compte de l'expérience des riverains. Ce square est au milieu d'un ensemble d'immeubles, ce qui en fait une caisse de résonance. Les voix des personnes qui parlent, sans crier, portent immédiatement. Il y a donc une attention particulière à porter sur ce point, d'autant que la station de métro de la ligne 14 étant désormais à une petite encablure – entre 70 et 100 mètres –, ce square sera beaucoup plus utilisé qu'il ne l'est jusqu'à présent par des personnes qui peuvent passer par là, s'asseoir et s'installer, surtout quand il fait beau.

S'agissant du square Jules-Guesde, la consultation des entreprises prendra fin le 12 novembre. Cela devrait démarrer assez rapidement à partir de 2025.

En effet, nous n'avons pas mis en place la même procédure pour le square Édith-Piaf que pour les squares Jules-Guesde et Simone-Weil.

Pour ceux-ci, plutôt que la RATP nous remette un terrain « remis à neuf », nous avons préféré récupérer le montant devisé par la RATP pour remettre à neuf ces espaces et en faire quelque chose de différent. Pour les squares Jules-Guesde et Simone-Weil, les voiries qui se trouvent autour allant être aussi revus aussi, il n'était pas nécessaire de laisser la RATP faire quelque chose pour devoir le défaire ensuite. Cette solution a été préférée à la solution du rendu, comme avec le square Édith-Piaf. Mais, pour ce square, il n'y a pas de sortie du périmètre. Il était donc aussi simple que la RATP s'en charge alors que les travaux du métro étaient encore en cours, ce qui rendait les choses plus compliquées. Y a-t-il des explications de vote sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-110. POLITIQUE DE LA VILLE. – APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » DU GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE POUR LA PÉRIODE 2024-2030

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, au Kremlin-Bicêtre, s'agissant de la Politique de la Ville, les quartiers « Schuman-Péri, Bergonié, Martinets » et « Vercors-Chastenet » ont été retenus dans cette nouvelle cartographie.

Le contrat de ville territorial a été approuvé par les partenaires signataires lors du Comité de pilotage du 27 septembre 2024. En 2022, un travail d'évaluation a été piloté par l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre pour les 8 contrats de ville du territoire. Cette évaluation s'est appuyée sur une large concertation des acteurs et des habitants de la Politique de la Ville (communes, EPT, État, conseils départementaux, conseils régionaux, CAF, Pôle Emploi, bailleurs sociaux et associations). Les résultats de l'évaluation, ainsi qu'une feuille de route pour la nouvelle contractualisation, ont été présentés par l'EPT en 2023. La signature du contrat de ville par l'ensemble des partenaires à l'échelle territoriale devrait se tenir le 2 décembre 2024. Il sera conclu pour une période de six ans (2024-2030) avec une clause de revoyure en 2027. Je vous invite à approuver le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » de l'Établissement public Grand Orly-Seine-Bièvre, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, monsieur le conseiller délégué, je souhaite soulever plusieurs points cruciaux concernant le contrat de ville « Engagements quartiers 2030 ». Notre devoir est de veiller à ce que ce contrat réponde pleinement aux attentes des habitants en assurant la transparence, l'efficacité et l'équité. Ce contrat propose des orientations générales, mais aucun indicateur clair pour évaluer les résultats des actions entreprises. Comment garantir aux habitants que les objectifs seront atteints sans critères d'évaluation mesurables et accessibles ?

En termes de répartition des ressources sur les quartiers prioritaires, les quartiers « Schuman, Péri, Bergonié, Martinets » et « Vercors-Chastenet » font partie de la géographie prioritaire. Mais nous manquons de détails sur les ressources qui leur sont concrètement attribuées. Comment être certain que les moyens nécessaires seront alloués de manière équitable pour que ces quartiers soient véritablement améliorés ? Nous demandons des précisions sur les actions spécifiques et les financements réservés à chaque quartier.

Sur ce contrat, il est indiqué 50 % de financements attribués sous forme de conventions pluriannuelles. Il nous manque les dispositions claires pour soutenir les petites associations qui jouent un rôle essentiel dans la cohésion sociale au quotidien. Nous demandons que ces lignes de financement spécifique soient réservées aux associations de proximité, car elles sont le mieux placées pour travailler directement avec les habitants.

Il est bien mentionné la transition écologique, mais nous regrettons l'absence de mesures précises pour nos quartiers. Quelles sont les actions spécifiques prévues dans la déminéralisation, la végétalisation, la réhabilitation thermique des logements ? Les habitants doivent connaître les projets exacts et les ressources disponibles pour améliorer concrètement le cadre de vie. Sur l'aspect des effets socio-économiques à long terme, le contrat propose un suivi de parcours socioprofessionnels des habitants. Mais comment ce suivi sera-t-il réellement mis en œuvre ? Comment garantir que les données seront collectées dans le respect des droits des habitants et que ces analyses permettront d'améliorer ces dispositifs ? Nous voulons une Politique de la Ville ambitieuse, mais surtout concrète, mesurable et équitable, qui assure des résultats tangibles pour les habitants du Kremlin-Bicêtre. Ces questions visent à renforcer évidemment la transparence afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de garantir que chaque action engagée ait un impact réel.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, monsieur Tapa, ce plan que vous nous présentez ce soir, « Engagements quartiers 2030 », s'inscrit dans une démarche louable. Il présente des orientations stratégiques importantes, assez bien développées. Son contenu est axé sur des engagements en matière de cohésion sociale, de renouvellement urbain, d'insertion et démontre une intention de transformation positive pour nos quartiers. Les objectifs annoncés sont très ambitieux et répondent à des défis actuels essentiels. J'en cite quelques-uns : l'émancipation des jeunes, l'amélioration de la santé publique et la transition écologique au sein de nos quartiers. Ces objectifs de qualité reflètent une vision positive sur le long terme. Pour Le Kremlin-Bicêtre, les quartiers « Schuman-Péri, Bergonié, Martinets » et, sauf erreur de ma part, le nouveau quartier qui apparaît prioritaire cette année, en tout cas dans ce plan, « Vercors-Chastenot », sont au cœur du projet avec des actions ciblées pour soutenir la cohésion sociale et améliorer la tranquillité publique. Des engagements sont pris et visent à offrir de meilleures conditions de vie en misant sur la rénovation urbaine, l'insertion professionnelle pour nos résidents des quartiers prioritaires. Tout cela est très bien écrit, très bien dit, très bien présenté. Mais il y a aussi, à côté de tout cela, une réalité. Malgré la pertinence de toutes ces orientations, nous ne pouvons oublier que ce plan est en grande partie une réponse à des problèmes qui ont émergé sous la gestion de la majorité que vous représentez aujourd'hui, une majorité MRC, PS – *a priori*, c'est pareil maintenant –, PCF, depuis 1995, qui a pris des décisions qui ont mené à la situation actuelle, ajoutant même un quartier supplémentaire en tant que quartier prioritaire cette année. En somme, on nous propose aujourd'hui un plan pour résoudre des difficultés créées par une gouvernance qui a manqué de vision stratégique pour éviter cette dérive. Comment pouvons-nous cautionner un projet avec cette réalité ? Comment pouvons-nous y croire ? L'exemple qui a été donné jusqu'à présent en matière de Politique de la Ville et des quartiers prioritaires, par cette majorité MRC-PS-PCF, est la simple continuité de tout ce qui a été mis en œuvre depuis 1995 et ne nous permet pas d'être convaincus par une très belle présentation. Les effets de cette politique menée sont visibles aujourd'hui. Le Kremlin-Bicêtre compte désormais plusieurs quartiers prioritaires, des logements sociaux délaissés qui se dégradent à une vitesse record et une qualité de vie insoutenable pour beaucoup. Si les décisions prises depuis près de trois décennies avaient été orientées vers une meilleure vision, nous ne serions pas aujourd'hui dans l'obligation de voter cette délibération, comme dans certaines villes non concernées par les quartiers prioritaires. Aujourd'hui, ce plan nous est présenté comme une solution pour sortir de la situation actuelle, mais c'est votre même majorité qui nous a conduits dans cette situation. Permettez-nous d'interpréter ce projet autrement. Il ne vise pas seulement à redresser les quartiers, il tente aussi et surtout de masquer l'impact de cette mauvaise gestion sur la ville et ses habitants. Nous estimons qu'il est inapproprié de nous demander de soutenir un plan qui est censé corriger des problèmes créés par ceux-là même qui nous proposent aujourd'hui d'y remédier.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, je voudrais rebondir sur les propos qui ont été tenus. Il faut savoir que ce document est construit par l'État. Les partenaires sont les villes et les territoires. Je veux bien entendre ce que vous dites, monsieur Zinciroglu, que les périmètres sont élargis, mais c'est sur l'arbitrage de l'État, donc du gouvernement de votre couleur politique. Vous avez parfois des contradictions très intéressantes.

Au-delà de cela, le fait que les quartiers Politique de la Ville s'élargissent est positif. Cela va permettre justement aux collectivités de faire appel aux leviers financiers de l'État.

Pour répondre aussi en partie à ce qu'a soulevé M. Khiar sur les actions mises en œuvre, de toute façon, il est bien indiqué qu'il faut s'appuyer sur des associations locales. Des actions sont déjà en place, il y a le Centre social qui agit déjà dans ces quartiers prioritaires (actions hors les murs, alphabétisation, aide aux devoirs). Pour ce contrat d'engagement, vous avez vu que plusieurs villes sont citées – peu importe leur couleur politique. C'est une contractualisation avec l'État. Je ne vois pas où est le débat politique sur cette délibération.

M. Zinciroglu essaie de chercher la petite bête et de dire qu'il y a une responsabilité de la Ville du fait que la situation des gens se dégrade. Mais vous avez tendance à oublier que votre couleur politique a été au pouvoir pendant deux mandats et a bien cassé les politiques sociales, notamment la politique du logement.

Vous êtes sur votre ligne et vous ne bougerez pas de cette ligne. Mais n'essayez pas d'emmener les Kremlinois sur une délibération qui pose une contractualisation positive avec l'État. Je vous invite à la voter de manière unanime.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Vous voulez reprendre la parole ? Nous n'allons pas faire le ping-pong...

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Cela me fatigue aussi, monsieur Delage, mais j'ai un problème d'interprétation en face de moi. Il va donc falloir que je réitère des propos. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas un document d'État. Et l'État met en place de grandes lignes d'orientation. Si vous considérez que c'est positif que d'être une ville qui a trois quartiers prioritaires, c'est votre interprétation. À mon sens, ça ne l'est pas. Il faut un petit peu d'humilité, monsieur Traoré. Vous aussi, vous avez vos petites tactiques. Vous parlez de partis politiques. Tentez de parler du Kremlin-Bicêtre. Les quartiers prioritaires ne sont pas quelque chose dont on peut se vanter. Des caractéristiques démontrent qu'il y a des points d'urgence sur lesquels il faut agir. En effet, d'autres villes sont concernées. Je suis persuadé que ce sont des villes proches de votre couleur politique, pour vous renvoyer la balle. Je n'ai jamais dit que ce n'était pas un outil d'État. J'ai juste dit que la situation dans laquelle on est aujourd'hui est un peu de votre fait. Vous y avez participé. Un petit peu d'humilité serait la bienvenue, monsieur Traoré.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée de la ville vivante, de l'attractivité économique et commerciale et des entreprises solidaires (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je me permets d'intervenir parce que, quand on regarde la cartographie des quartiers prioritaires dans le Val-de-Marne, on se rend compte que d'autres villes, comme L'Haÿ-les-Roses ou Saint-Maur-des-Fossés, possèdent également des quartiers en Politique de la Ville et bénéficient, pour ce faire, de financements afin d'aider à la résorption d'un certain nombre de difficultés qui peuvent coexister dans ces quartiers. De là à entendre que ce serait dû à la mise en place de certaines politiques, je trouve cela extrêmement pervers, d'une part, et, d'autre part, extrêmement faux dans la mesure où c'est à décorrélérer complètement de la couleur politique. Je voulais remettre cela au cœur des choses. C'est assez facile de dire que ce n'est pas bien d'avoir des quartiers prioritaires, parce que cela veut dire qu'il y a des gens pauvres et en difficulté. Oui, il y a des gens pauvres et des gens en difficulté, y compris dans des villes qui n'ont pas notre couleur politique. L'État d'hier et d'aujourd'hui met en perspective et met en place un certain nombre de moyens. C'est bien la moindre des choses que l'État se positionne à cet endroit-là.

Jean-François DELAGE, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention. Déjà, éventuellement, M. Banbuck serait bien placé pour nous parler de la politique qui a été menée pendant ces trente dernières années dans ces quartiers. Cela étant, je trouve particulièrement pertinente l'intervention de Mme Gestin. Je crois qu'il faut remettre les choses dans les bonnes perspectives. Il faut d'abord savoir lire ne serait-ce que le titre de cette délibération : approbation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » du Grand Orly-Seine-Bièvre pour la période 2024-2030. Pourquoi Grand Orly-Seine-Bièvre ? Dans les lois MATAM et NOTRE, lois de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, lois sur la métropolisation, et dans la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République, prise par l'État, il a été demandé aux EPT et aux EPCI de prendre des mesures pour résorber un certain nombre de problématiques qui se posent dans à peu près toutes les villes en France, en tout cas dans toutes les villes qui ont un urbanisme un peu développé – et il y en a beaucoup en banlieue parisienne. Il s'agit de travailler sur la résorption d'un certain nombre de problématiques qui sont d'abord et avant tout des problématiques humaines et sociales. J'aimerais le rappeler et j'aimerais que l'on ait un minimum de décence par rapport à cela. Derrière les problèmes sociaux, il y a des humains ; il y a des humains dans la précarité ; il y a des humains dans la difficulté ; il y a des humains qui, parfois, ne se soignent pas et qui n'ont pas les possibilités de se soigner. Bref, il y a un certain nombre de choses qu'il est, à mon sens, indécent de politiser. On ne politise pas la précarité. La précarité est. Elle existe. C'est une réalité. C'est une réalité créée par un système dans lequel nous vivons depuis des années. Ce n'est pas lié à une politique municipale, mais à des politiques d'État – et je mets le mot au pluriel – qui ont fait que, aujourd'hui, dans un certain nombre de quartiers, on n'a plus les moyens ou on a difficilement les moyens d'arriver à réhabiliter des logements et à créer des logements neufs. Il n'y a pas assez de logements. Rien qu'au Kremlin-Bicêtre, il y a plus de 2 000 demandeurs de logement pour une cinquantaine de places qui se libèrent dans les logements sociaux chaque année. Dans le Val-de-Marne, on n'imagine même pas les chiffres. C'est écrit en fin de délibération, le contrat de ville est un travail d'écriture qui a été fait par l'EPT, évidemment en étroite relation avec l'ensemble des villes du territoire. Ce contrat de ville rassemble 18 villes, 36 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et 126 000 habitants. Mesdames et messieurs, je rêve du jour où il n'y aura plus un seul quartier prioritaire de la Politique de la Ville. Je rêve du jour où on fermera Emmaüs. Je rêve du jour où on fermera le Secours catholique, le Secours populaire, la soupe populaire. Je rêve de ce jour. On ne va pas se mentir. Ce n'est pas avec les décisions de plus en plus libérales de nos gouvernements successifs que l'on va y arriver. C'est évident.

Je comprends que vous fassiez de la politique et que vous vous serviez de ce Conseil municipal comme d'une tribune, monsieur Zincioglu. Néanmoins, ramener cette situation à la majorité qui a gouverné la Ville depuis 1995, voire depuis les années 80, c'est totalement indécent. Vous pouvez continuer à faire de la politique, mais faites-le *a minima* décentement, s'il vous plaît. C'est tout ce que je voulais dire.

Je suis aussi très heureux que l'EPT soit arrivé au bout de ce long travail en collaboration et en proximité avec chacune des villes. Je suis heureux de le présenter ce soir. Cela passera au prochain Conseil territorial du 17 ou 19 novembre. Je suppose que ce sera approuvé à l'unanimité des maires de manière transpartisane parce que ce travail a été fait avec eux, en collaboration avec chacun d'eux. Qu'il y ait sur ce genre de décision quelque chose de transpartisan me semble non seulement une nécessité, mais extrêmement beau. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-111. POLITIQUE DE LA VILLE. – CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération n° 2024-11 comporte une coquille. Il est inscrit « convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ». Il faut lire « sur les propriétés bâties ».

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Depuis le début de la mandature, la majorité municipale n'a eu de cesse d'impulser, de favoriser et d'accompagner les initiatives qui vont dans le sens d'une amélioration des conditions de vie sociale et économique des Kremlinois et, particulièrement, des plus défavorisés d'entre eux. Les actions menées dans les quartiers de la Politique de la Ville du Kremlin-Bicêtre sont emblématiques de cette politique de soutien et doivent toujours être encouragées et saluées. Nous approuvons pleinement la signature de cette convention-cadre qui permettra de renforcer le cadre de vie, l'habitat et le lien social dans les quartiers prioritaires « Péri-Schuman, Bergonié, Martinets » et « Vercors-Chastenet ». Grâce à cette convention-cadre d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, nous pourrions envisager de nouvelles actions en concertation avec toutes les parties prenantes qui contribuent à animer le territoire, pour tous les habitants, du plus jeune au plus âgé. Cet abattement permettra au bailleur Kremlin-Bicêtre Habitat de financer en contrepartie des actions de renforcement de la qualité urbaine aux locataires des 793 logements qu'il gère sur les deux quartiers. Je vous invite à approuver ce rapport pour que les habitants bénéficient de ces abattements qui se concrétiseront par des actions de terrain pour l'amélioration de leurs conditions de vie quotidienne.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il est indiqué dans la présentation de l'abattement de 30 % de la taxe foncière pour les logements de Kremlin-Bicêtre Habitat que la contrepartie sera d'utiliser cet avantage financier pour renforcer la qualité urbaine des quartiers concernés. Beaucoup de locataires se plaignent des délais d'intervention pour les désordres dans les logements, dont les problèmes de chauffage, dans les parties communes intérieures au bâtiment ou dans celles de l'environnement proche. Vous évoquez l'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance. Avez-vous mis en place une hiérarchie dans les priorités du fait que toutes les interventions dans les appartements sont, au regard des occupants, urgentes ? Quel est le planning des interventions ? Est-ce que les propriétaires et accédants qui ont notamment subi une hausse drastique de la taxe foncière vont bénéficier d'un abattement ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Sur cette question-là, je fais remarquer simplement que KBH est une société indépendante de la Ville. Ce n'est pas la Ville qui peut répondre à ces questions-là. Les plans de financement de ces remises en état de logements seront définis dans le cadre des structures de KBH. Ce n'est pas ici que l'on peut débattre de ces problématiques.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'apporte juste une réponse. L'abattement en question de la taxe foncière est sur les propriétés bâties pour les bailleurs sociaux qui interviennent dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Il n'y a pas d'abattement de taxe foncière pour les propriétaires. Je n'ai pas compris votre question sur les propriétaires.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Les propriétaires accédants et propriétaires ont subi à maintes reprises des hausses sur leur taxe foncière. Ma question consiste à savoir s'il est envisagé qu'ils puissent bénéficier d'un abattement.

Jean-François DELAGE, Maire

Non, parce qu'ils ne sont pas en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Par ailleurs, ils n'ont pas subi maintes hausses de la part de la commune en tout cas. Ils ont subi une hausse. Il y a eu aussi des hausses départementales et autres auxquelles je ne suis pas lié. L'abattement est pour les bailleurs sociaux qui interviennent dans les quartiers prioritaires de Politique de la Ville. S'agissant de votre question sur KBH, nous avons découvert petit à petit l'ampleur des dégâts. En reprenant les logements sociaux, on a découvert petit à petit à quel point Valdevy n'avait touché à rien durant trois années. L'ampleur des travaux qui sont à faire dans les appartements et sur les immeubles va bien au-delà de ce que l'on pouvait imaginer. Cela demande beaucoup de travail et d'interventions de la part de KBH. Je comprends parfaitement que les locataires trouvent que cela prend du temps. Quand il faut deux, trois ou quatre jours, c'est toujours trop de temps. Il y a énormément de choses qui restent à faire, mais je peux vous garantir que KBH est à la manœuvre. Les équipes sont véritablement prêtes et au travail pour arriver à répondre. Je sais qu'il y a énormément de retard. J'espère qu'il sera résorbé le plus rapidement possible. Compte tenu de l'ampleur des dégâts et de ce qui a été laissé par Valdevy après son départ, on ne peut pas faire de miracle. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUJAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-112. POLITIQUE DE LA VILLE. – CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DU QUARTIER PRIORITAIRE « PERI-SCHUMAN, BERGONIE »

Vry-Narcisse TAPA, Conseiller municipal délégué à la Politique de la Ville, la régie de quartier et aux établissements recevant du public (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la gestion humaine et sociale de proximité est une démarche et un outil interpartenarial de la Politique de la Ville qui a fait ses preuves pour l'amélioration du cadre et du quotidien de vie des habitants des quartiers. Elle agit sur des problématiques quotidiennes (propreté, maintenance, entretien des immeubles, aménagements et équipements, stationnement, lien social, tranquillité publique) des quartiers en renouvellement urbain et implique les habitants, les bailleurs et la collectivité. Au sein de la Cité Schuman qui fait l'objet d'une rénovation urbaine, elle permettra à la Ville de coordonner les moyens et les actions des différents acteurs locaux (bailleurs, représentants de l'État, habitants, associations) et de les maximiser pour le bien-être de tous dans l'attente de la mise en œuvre du projet et pendant la phase de chantier. C'est bien dans la politique menée par la majorité depuis 2020 que de soutenir de telles démarches collectives pour une mise en œuvre conforme aux engagements pris dans le cadre du contrat de ville et de la convention ANRU et du NPNRU sur le territoire du Kremlin-Bicêtre. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention et à la soumettre aux différents partenaires signataires.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Cette gestion urbaine et sociale de proximité, dans le cadre du NPRU et de l'ANRU, va permettre à la Ville de créer des contacts et de travailler avec des partenaires (d'autres collectivités locales, des bailleurs, etc.) pour essayer d'aller dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la ville, et, en particulier, à Péri-Schuman-Bergonié, où le programme ANRU est prévu, notamment avec le relogement des résidents, puis la démolition des bâtiments Schuman et la reconstitution de l'offre des 120 logements. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-113. URBANISME. – CESSION DE LA PARCELLE C92 SISE 4, PLACE JEAN-JAURES AU PROFIT DE LA SOCIETE NEXITY

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération n° 2024-113 a été retirée de l'ordre du jour.

N° 2024-114. FINANCES. – REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUE

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Chers collègues, mesdames, messieurs, la Ville du Kremlin-Bicêtre a constitué en 2009 une provision pour risque d'un montant de 590 896 €. Cette provision est inscrite dans le compte de gestion tenu par le comptable public. Cette provision est issue d'un contentieux entre la Ville et l'État concernant le montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée à la commune pour les années 2000 à 2005. La Ville considérait que le mode de calcul effectué par l'État concernant la prise en compte de la population liée au recensement complémentaire était non conforme au Code général des collectivités territoriales. En appel, l'État a été condamné à verser la somme de 590 896 € à la Ville.

Conformément à la réglementation en vigueur et compte tenu des procédures encore en cours et de l'incertitude quant à l'attribution définitive des sommes en question, la commune avait constitué une provision pour risque de 590 896 € par délibération n° 2009-045 en date du 30 avril 2009.

Le Conseil d'État a cassé le jugement de la Cour administrative d'appel et donné raison à l'État, condamnant la Ville à rembourser cette somme. Toutefois, l'État n'a pas émis le titre pour le recouvrement de cette somme. Le délai quadriennal étant largement dépassé, la commune peut reprendre la provision correspondante puisqu'elle est ainsi devenue sans objet. La reprise de cette provision correspond donc à une recette de fonctionnement d'un montant égal à la provision constituée, soit 590 896 €. Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la reprise de cette provision. La provision pour risque d'un montant de 590 896 € fait l'objet d'une reprise. Et la reprise de cette provision fera l'objet d'un titre au chapitre 78. Cette recette sera inscrite au budget 2024 dans le cadre d'une décision modificative.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, à combien s'élèvent les frais de procédure et, si besoin, les frais de condamnation ?

Jean-François DELAGE, Maire

Je vais répondre rapidement. Il n'y a pas eu de frais de condamnation. Il y a dû y avoir des frais de procédure, mais c'était il y a quelques années. En tout cas, il n'y a absolument rien dans le budget 2024. On reprend simplement cette somme que la Ville avait mise de côté au cas où il aurait fallu *in fine* la reverser à l'État dans le cadre de ce contentieux avec l'État sur les versements de DGFP, me semble-t-il – j'ai un trou de mémoire, ce n'est pas grave. Les frais de procédure doivent dater de la fin des

années 2010. Si cela vous intéresse vraiment, nous pouvons essayer de le retrouver, mais il faudra un moment pour cela. Nous risquons d'y passer beaucoup de temps. En tout cas, sur les dernières années, il n'y a ni frais de procédure ni frais de condamnation. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-115. FINANCES. – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA COMMUNE

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cette décision modificative vise à ajuster les inscriptions budgétaires de la Ville dans la perspective de la clôture de l'exercice au 31 décembre 2024. C'est pourquoi les modifications sont mineures, comme vous pourrez le constater, au regard des grandes masses du budget primitif 2024.

Sur la section de fonctionnement, vous pouvez constater, sur les charges de personnel, un ajout de 100 K€ lié à l'augmentation du SMIC de 2 %, annoncée pour novembre par M. le Premier ministre. L'annonce a été faite le 1^{er} octobre. Il est difficile d'anticiper cette augmentation qui a impacté les dépenses de personnel au niveau de la Ville. Il y a eu également un tour d'élections législatives le 30 juin qui n'était pas prévu lors du vote du budget primitif, ainsi que le versement de la prime de pouvoir d'achat qui a nécessité une enveloppe plus conséquente que celle estimée en décembre 2024, au moment de l'adoption de la délibération.

En ce qui concerne l'atténuation des produits, une augmentation de 295 293 € est nécessaire pour couvrir le prélèvement lié aux amendes de police, ce qui est demandé par la Région Île-de-France Mobilité.

De plus, au niveau de la subvention du CCAS, une augmentation de 40 000 € permet de couvrir les dépenses d'hébergement d'urgence à la suite d'un sinistre.

S'agissant des charges exceptionnelles, une régulation comptable de 46 800 € est prévue.

En ce qui concerne les réajustements des recettes de fonctionnement, vous retrouvez la somme de 46 800 € et de 590 896 €.

En ce qui concerne l'investissement, nous trouvons le produit des cessions à - 461 K€, ainsi que le virement de la section de fonctionnement à 155 603 €.

Il y a le réajustement des dépenses d'investissement. Nous retrouvons donc le montant de - 305 397 €. Les dépenses d'investissement prévues au chapitre 21 sont diminuées de 305 397 €. Il s'agit des dépenses qui n'ont plus lieu d'être, comme le rachat des panneaux électoraux ou les travaux au niveau des locaux administratifs.

L'équilibre global de la présente décision modificative s'établit à + 637 696 € en section de fonctionnement et à - 305 397 € en section d'investissement. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n° 1 du budget 2024, telle que présentée ci-dessus.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, chers collègues, je m'étais un peu étonné que, dans le rapport écrit qui nous a été transmis, l'augmentation de 100 K€ du budget de frais de personnel ne soit expliquée que par l'augmentation du SMIC. Vous avez donné quelques informations complémentaires, madame Bocabeille, dans votre intervention orale. Mais il est évident que l'augmentation du SMIC entraîne une potentielle indemnité différentielle pour les agents qui seraient en dessous du SMIC, ce qui représente 6 centimes par mois et par agent. Ce n'est évidemment pas ce qui peut expliquer les 100 K€ supplémentaires que vous évoquez. Je pense que ce doit être totalement marginal dans l'équilibre budgétaire de la Ville.

En revanche, je pense qu'il serait intéressant, madame Bocabeille, que vous nous indiquiez précisément, d'une part, le montant des allocations pour le personnel au titre du premier tour des législatives et, d'autre part, le surcoût de la prime de pouvoir d'achat. Ces deux éléments doivent être peu ou prou aux alentours d'un total de 100 K€.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, avec cette délibération, on voit malgré tout l'impact des mesures gouvernementales sur la masse salariale. Encore une fois, il ne s'agit pas de les critiquer, parce qu'elles sont bienvenues, mais elles ne font pas l'objet de compensations à la hauteur de la part de l'État. Dans ce cadre, il est particulièrement difficile pour les élus locaux que nous sommes ou, en tout cas – je ne vais pas m'avancer –, pour les élus de la majorité, de ne pas condamner assez fermement les propos tenus par le Premier ministre lors de son discours de politique générale. Je rappelle quelques éléments qu'il donnait. Ce dernier affirmait, au 1^{er} octobre, que, je cite, « il nous faut bâtir un nouveau contrat de responsabilité entre les collectivités locales et l'État », et d'affirmer encore « Nous respecterons les compétences des collectivités et examinerons les possibilités de les renforcer ». On voit bien qu'il est question des responsabilités, des compétences, mais la question des moyens financiers n'était pas évoquée à ce moment-là.

Avec la présentation du PLF 2025, le couperet est tombé. Ce sera 5 Mds€ d'économies pour les collectivités. Nous sommes donc invités encore une fois à participer à la réduction du déficit public. Le Premier ministre a évoqué la culture du compromis dynamique au sein des collectivités territoriales. Là, force est de reconnaître qu'au Kremlin-Bicêtre, nous faisons figure de mauvais élèves. En effet, non, nous n'avons fait aucun compromis sur le nombre et la qualité des services publics que nous délivrons, contrairement, par ailleurs, à ce que fait le Département actuellement, piloté par la droite, qui réduit en pièces sa politique sur la petite enfance au grand dam des familles et des professionnels du secteur.

Cette décision modificative, en réalité, traduit quand même notre engagement à délivrer un service public par des agents publics, qui sont souvent, il faut le dire, des habitants de la ville et donc attachés à cette dernière. Voilà pourquoi on retrouve des ajustements sur la masse salariale qui intègrent peut-être d'autres éléments que vous évoquez, monsieur Banbuck. L'impact n'est pas complètement négligeable. On parle d'une somme de 100 K€. S'il n'est pas complètement négligeable, c'est parce qu'un certain nombre d'agents municipaux délivrent des services publics. Je veux rappeler que les propositions qui ont été faites jusqu'à présent par l'opposition, notamment en matière de recettes, auraient inévitablement conduit à une réduction du nombre d'agents communaux.

Il me semble, au regard cette délibération, important de rappeler les enjeux budgétaires auxquels nous allons être confrontés. Ces enjeux budgétaires sont importants, mais surtout inquiétants. Ils résultent d'une gestion désastreuse d'un gouvernement qui fut soutenu par l'opposition et d'orientations proposées par l'actuel gouvernement qui ne promettent pas de lendemains qui chantent au service public de proximité.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Monsieur Banbuck, je voulais répondre à votre question par rapport aux législatives. Les législatives représentent 20 K€ et la prime pour le pouvoir d'achat, 292 K€.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Le montant de 292 K€ est celui que la Ville a versé. Mais, dans votre propos, vous faites état d'une augmentation par rapport à ce qui était prévu. Ce qui m'intéresse, c'est le delta entre ce que vous avez prévu et ce que vous avez versé. Ce n'est pas le montant de 292 K€.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

Le coût pour la Ville de la prime de pouvoir d'achat est de 292 K€. Ce n'était pas prévu.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste*)

Je comprends, madame Bocabeille. Mais vous annoncez 100 K€ de complément. Or 292 K€, c'est davantage que 100 K€. Et vous nous dites que le 1^{er} tour des législatives représente seulement 20 K€. Il manque 80 K€. Est-ce que j'en déduis que 80 K€ représentent peu ou prou le complément par rapport à la prévision initiale ? C'est une question simple.

Jean-François DELAGE, Maire

Si je peux juste intervenir, c'est simplement que la décision de la prime de pouvoir d'achat est arrivée après le budget. La prime de pouvoir d'achat a donc été prise en partie sur le budget 011 (charges de personnel). Il manque un petit delta des charges de personnel et de la prime de pouvoir d'achat.

Les 100 K€ représentent les 20 K€ des législatives, le manque sur la prime de pouvoir d'achat et une petite provision pour l'augmentation du SMIC qui sera modérée. Sur 28 030 000 €, le montant de 100 K€ est réduit. C'est la réponse que je peux vous faire.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Monsieur le Maire, j'ai un certain souvenir de cet épisode sur la prime de pouvoir d'achat. Votre prédécesseur avait soutenu, sur mon interpellation lors d'un Conseil municipal, que, justement, la PPA était incluse dans le projet de budget.

Jean-François DELAGE, Maire

Elle a été incluse, mais pas au niveau où elle a été payée *in fine*. Elle a bien été incluse, mais pas à un niveau suffisant. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Au vu de toutes les présentations qui viennent d'être faites et des réponses approximatives, on en conclut que ces ajustements budgétaires ne sont pas le reflet d'une gestion planifiée. Nous voterons contre.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 21 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prend pas part au vote : 8 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Je vous propose de faire une pause. La séance est suspendue.

De 21 heures 27 à 21 heures 44 : suspension de séance.

Jean-François DELAGE, Maire

La séance est reprise.

N° 2024-116. FINANCES. – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES. – EXERCICE 2024

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Le Service de gestion comptable d'Ivry-sur-Seine a adressé, comme chaque année, un état des produits jugés irrécouvrables. Ces produits représentent, pour cette année, un montant total de 38 834,48 €. Cet état comprend, d'une part, les créances admises en non-valeur pour un montant de 27 001,21 € et, d'autre part, les créances éteintes pour un montant de 11 833,27 €. Ce montant est sensiblement égal à celui de l'année précédente. Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur des recettes jugées irrécouvrables pour un montant de 27 001,21 €, à mandater à la nature 6541 (créances admises en non-valeur) et d'éteindre les créances qui ont fait l'objet d'un effacement de dettes pour un montant de 11 833,27 € à mandater à la nature 6542 (créances éteintes).

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Madame Bocabeille, j'ai une question concernant les « participations – autres communes » (nature 74748) pour un montant de 6 541,12 €. Il est assez inhabituel d'admettre en non-valeur une créance émanant d'un débiteur public. En principe, ces créances sont garanties par des engagements publics. Pourriez-vous nous expliquer les circonstances précises qui expliquent cette mesure exceptionnelle ?

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Je ne vous donnerai pas le nom des collectivités. Il s'agit de deux collectivités. Cela concerne des enfants hors commune.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ou demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-117. FINANCES. – AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS). – EXERCICE 2024

Corinne BOCABELLE, Maire-Adjointe chargée des finances et de la tranquillité urbaine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Cette délibération reprend ce que vous avez vu dans la DM 2024, avec une subvention complémentaire de 40 K€ pour le CCAS. Ces dépenses concernent le sinistre survenu au 33 rue Schuman. Par conséquent, je vous demande d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire au CCAS à hauteur de 40 K€, soit un montant total de 730 K€ de subventions pour l'année 2024.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, pouvez-vous nous rappeler les faits entraînant cette urgence de relogement des occupants du 33 rue Robert-Schuman ? Quel est l'état du relogement des occupants ? Vous nous proposez d'approuver le versement d'une subvention au CCAS. Qui supporte les frais de relogement ? N'existe-t-il pas des prises en charge par les compagnies d'assurances de chaque locataire ? De ce fait, le remboursement sera-t-il établi à l'ordre du CCAS ou de la commune ? Vous indiquez une subvention versée par la commune au CCAS. S'agit-il d'une avance sur remboursement à venir ou d'une subvention non récupérable par la commune ? Aurons-nous un retour sur les dépenses et les remboursements ?

Jean-François DELAGE, Maire

Pour le rappel des faits, je vais répondre à votre question. Il y a eu un incendie au 33 Schuman, dans l'aile droite du bâtiment. Cet incendie est intervenu dans les colonnes électriques et a dégradé de manière définitive le 5^e étage, de mémoire. Les locataires de l'ensemble de l'immeuble ont été immédiatement pris en charge par KBH et par la Ville. Il a fallu les loger dans des hôtels le plus rapidement possible. Certains sont allés dans leur famille. Il fallait en reloger d'autres absolument qui n'avaient ni famille et ni autres pied-à-terre. Il fallait agir dans l'urgence. La Ville du Kremlin-Bicêtre, via le CCAS, a pris sa part. KBH a pris sa part également. Les assurances ont pris un certain nombre de nuitées d'hôtel. Selon l'assurance de chaque personne et les nuitées d'hôtel, ce nombre était parfois de quatre, trois, six ou dix. C'était assez variable selon les contrats d'assurance. Les choses ont duré un peu plus longtemps pour un certain nombre de locataires, notamment ceux des étages les plus élevés. Ceux qui étaient dans les étages les plus bas ont pu réintégrer leur logement assez rapidement. Pour les autres, il a fallu attendre un peu plus longtemps. Certains sont restés à l'hôtel beaucoup plus longtemps, le temps de leur trouver un autre logement. Nous sommes arrivés à peu près au bout de l'aile entière. Dans les semaines qui viennent, tous les locataires devraient être intégralement relogés ailleurs qu'à Schuman. Cette aile sera définitivement condamnée. J'ai répondu à une partie de votre question.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Pour le remboursement, les assurances ont pris en charge les premières nuitées d'hôtel. Quand il a fallu en ajouter, le CCAS ou KBH ont pris ces frais en charge. Chacun a pris sa part. On a agi au mieux pour que ces gens puissent rester à l'abri jusqu'au moment où il a été possible de les reloger. J'espère avoir été assez clair. Y a-t-il d'autres interventions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci pour ces explications. Quelle a été la participation de KB Habitat en tant que bailleur social dans le soutien à ces actions de relogement ?

Jean-François DELAGE, Maire

Pour le relogement, KBH s'est occupé de tout, c'est-à-dire des appartements qui se libéraient ou qui étaient vacants. KBH s'est chargé éventuellement des réparations qui ont été réalisées le plus rapidement possible. Les gens ont pu être relogés à ce moment-là. Les réparations ont été faites dans l'espace qui a été incendié. Le dernier ou les deux derniers étages ont été définitivement condamnés. Personne n'est revenu loger à cet endroit. Dans les deux ou trois premiers étages, les personnes ont pu être relogées avec un certain nombre de difficultés. Il y a en effet encore des infiltrations d'eau notamment dans les cages d'escalier. De toute façon, nous avons accéléré au maximum le relogement des résidents des trois derniers étages. Cela représentait un certain nombre de gens. Il fallait des logements disponibles. KBH a accéléré le mouvement pour les travaux éventuels afin de reloger les gens au même endroit. Des travaux éventuels dans des appartements vacants ont été réalisés pour déplacer ces familles. Ce travail s'est fait avec KBH et avec la MOUS. En effet, on s'est retrouvé dans le programme ANRU, donc dans le programme de relogement de Schuman. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-118. URBANISME. – ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE

Jean-François DELAGE, Maire

Nous avons déjà examiné cette délibération. Mais elle comportait un petit problème. Nous sommes obligés de l'examiner une nouvelle fois. Faisant partie du Conseil d'administration de la SPL, je me déporterai sur cette délibération et ne prendrai pas part au vote.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, Kremlinoises et Kremlinois, cette adhésion a déjà fait l'objet d'une présentation en Conseil municipal. Je vous rappelle rapidement le rapport de présentation que j'avais fait à cette occasion. La Société publique locale a été créée lors du Conseil territorial du 14 décembre 2023. Il s'agissait de mettre au service des collectivités qui forment l'EPT et qui le souhaiteraient une société *in house* ayant pour mission principale de réaliser toute opération se rapportant à son objet social et susceptible d'en favoriser la réalisation, notamment les études, la construction, l'aménagement de tous locaux à usage tant professionnel, commercial, scientifique, culturel, sportif, technique que d'habitation.

L'adhésion de la Ville du Kremlin-Bicêtre passait par une participation de la Ville à hauteur de 9 200 €, soit 4 % du capital. Ce schéma sous-entendait que la Ville participait à la constitution de la SPL. La SPL ayant été créée en décembre 2023 par ses membres fondateurs que sont l'EPT et quatre villes (Athis-Mons, Ivry, Fresnes et Villejuif), il a été préféré, à la suite de cette problématique, la solution de cession d'actions détenues par l'EPT pour faire entrer la Ville au capital de la SPL. Aussi, dans la présentation d'aujourd'hui, la participation de la Ville passe par l'acquisition de 92 actions détenues par l'EPT qui est un des membres fondateurs de la SPL. C'est la modification qui est apportée. Je vous propose d'approuver l'adhésion de la ville à la SPL, d'approuver les statuts, le pacte d'actionnaires et le règlement intérieur de la SPL du Grand Orly-Seine-Bièvre, d'approuver l'acquisition par la Ville du Kremlin-Bicêtre de 92 actions pour un total de 9 200 € auprès de l'EPT, de désigner un représentant de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration, de désigner un censeur parmi le personnel communal à l'instar des autres membres.

Je me déporterai aussi sur cette délibération puisque j'avais été désigné au Conseil d'administration.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, encore une nouvelle strate dans le panier de la collectivité communale... Cette structure va donc se substituer à certaines activités réalisées par les services de la Ville (urbanisme, travaux, etc.). Pouvez-vous porter à la connaissance des citoyens les économies que vous allez effectuer en adhérant à cette structure ? Les projets seront-ils toujours établis par la commune ? Garderez-vous le pouvoir de modification ? Quelles sont, pour la Ville, les modalités de retrait à cette structure en cas de désaccord ? Quels sont les budgets prévisionnels, dont celui pour la mission d'étude qui suit cette délibération ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, je vous avoue ne pas très bien comprendre le choix de la municipalité d'adhérer à cette Société publique locale qui a été créée il y a seulement quelques mois par l'EPT. On a bien compris que sa mission était de réaliser des opérations d'aménagement ou de réhabilitation. Mais pourquoi créer une structure *ad hoc* alors qu'il existe plusieurs types de structures dans le Département qui peuvent être mobilisées pour réaliser des missions similaires à celles d'une Société publique locale en matière d'urbanisme, de développement immobilier et d'aménagement ?

J'ai mené ma petite enquête. Il y a plusieurs alternatives à cette SPL, à peine créée. Il était possible de faire le choix d'un Établissement public d'aménagement. Il en existe un certain nombre dans d'autres départements qui interviennent dans les communes, par exemple, de Vitry et de Choisy-le-Roi. On aurait pu faire le choix aussi de travailler avec l'Établissement public foncier que vous connaissez bien et avec lequel vous travaillez sur un certain nombre de dossiers, dont l'entrée de ville Bergonié. Il aurait été aussi possible d'adhérer à une Société d'économie mixte (SEM) tout simplement. Il en existe des très compétentes dans le Département. Je pense en particulier à la SEMAPA qui intervient en région parisienne. Celle-ci est bien connue puisqu'elle réalise de très belles opérations de l'autre côté du périphérique, dans le quartier Paul-Bourget, voire même à Paris rive gauche. On aurait pu aussi choisir un OPH. Ce sont des choses qu'il réalise aussi. C'est ce que j'ai découvert en lisant quelques éléments.

Vous avez préféré un autre choix en créant votre propre structure avec quatre villes fondatrices. Vous les avez nommées : Athis-Mons, Ivry-sur-Seine, Fresnes et Villejuif. S'y ajoute l'EPT. Chacun verra que deux de ces villes sont dirigées par le PS et deux par le PC. Tout cela manque de diversité peut-être ou d'opposition. C'est parfois très utile pour avancer.

Je suis assez défavorable à cette SPL pour plusieurs raisons. Elle a été créée *ex nihilo*. Cette structure que vous avez créée tout récemment est sans expérience professionnelle. Elle pose aussi, comme très souvent, des problèmes de gouvernance. Il y a un manque de transparence. La SPL dispose de pouvoirs très étendus pour acquérir, gérer, développer des biens immobiliers, ce qui réduit considérablement, comme je le disais, la transparence. Les décisions sont prises par un cercle restreint d'élus et d'administrations. Cela soulève des questions sur l'objectivité et la transparence dans l'attribution des marchés et des investissements publics. Je ne reviendrai pas sur le fait que vous soyez administrateur, monsieur Delage, puisque vous l'avez annoncé. Mais je suis quand même très étonné que M. Delage, Maire du Kremlin-Bicêtre, demande une étude à la SPL dont il est administrateur pour la réhabilitation de l'îlot Rossel. N'y a-t-il pas là un conflit d'intérêts ? Je m'interroge. Dans le passé aussi, vous m'avez dit « non, non », mais, quelques semaines plus tard, vous êtes revenu en arrière. Je m'interroge. Je ne suis pas un spécialiste de la question. Il va peut-être falloir creuser cette question.

Pourquoi suis-je encore en désaccord avec cette création ? C'est parce que les SPL n'ont pas besoin de mettre en concurrence les prestataires pour leurs projets, contrairement aux procédures d'appels d'offres classiques.

Par ailleurs, la délibération ne semble pas mentionner un certain nombre de garde-fous qui éviteraient les conflits d'intérêts. Cela pourrait permettre à certaines personnes ayant des intérêts dans le secteur immobilier de bénéficier de décisions prises par la SPL. Bien sûr, en disant cela, je ne vise personne en particulier. Pour toutes ces raisons exposées, on votera contre cette adhésion à la Société publique locale.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Beaucoup de réponses à apporter et beaucoup d'informations à donner sur ces montages de SPL. En fait, les SPL représentent un outil mis à disposition des collectivités. Je vous rappelle l'histoire des SPL. Les SEM, comme vous en avez fait la remarque, sont des Sociétés d'économie mixte, c'est-à-dire qu'à l'intérieur, il y a des sociétés publiques ou privées. Les intérêts privés et publics se mélangent. Dans les SPL, il n'y a que des sociétés publiques et des collectivités publiques. À ce titre, il a été proposé par le Sénat une loi pour créer ces SPL. Cette loi est passée à l'unanimité au Sénat et est passée en deuxième lecture à l'unanimité à l'Assemblée nationale. Les deux assemblées ont voté cette loi à l'unanimité, ce qui est très rare.

Cette loi était attendue par toutes les collectivités pour simplifier les démarches. Ce n'est pas une strate que l'on crée. Ce sont des sociétés qui ressemblent aux Sociétés d'économie mixte et qui ont pour vocation d'aider les collectivités et, en particulier, de faire des études, des montages.

Elles réalisent des logements sociaux, ce que font les bailleurs sociaux, mais aussi des logements privés. Ces sociétés servent les intérêts uniquement des collectivités. Sur la SPL en question, six collectivités avec l'EPT pourront utiliser cet outil. L'avantage est que l'on ne perd pas de temps à lancer des consultations. Tout marché nécessiterait consultation. La SPL est un outil intégré. C'est ce que je disais tout à l'heure. Il est in house, c'est-à-dire dans la maison. On ne met pas en concurrence une société qui est dans la maison. Le gain de temps est énorme. Dans la prochaine délibération, vous aurez une explication qui vous montrera qu'il sera très rapide de mettre en place des études par ce biais.

L'intérêt est très marqué au niveau des cinq communes et de l'EPT. Il s'agit de pouvoir réagir rapidement sur nos objectifs et ce que nous souhaitons réaliser dans des temps qui sont très courts. Le temps d'un mandat est très court. Le temps de réalisation est très long en immobilier et en urbanisme. On a intérêt à voir les choses se réaliser rapidement. Par ce biais, le législateur a répondu aux attentes de la totalité des élus français. Cet outil est très intéressant. La commune y adhère volontiers. Je suis surpris d'entendre votre réaction sur le fait que vous rejetiez cette adhésion puisque vous avez voté favorablement en septembre. C'est assez curieux.

Jean-François DELAGE, Maire

Je fais un petit ajout. Vous êtes-vous posé la question, monsieur Ruggieri, de savoir pourquoi ces communes ? Ces communes font toutes ou quasiment toutes partie du Grand Paris et, en particulier, du Grand Paris Express. Elles se trouvent toutes sur des lignes de métro. Elles accueillent toutes des gares de métro. Que se passe-t-il quand une ville accueille une gare de métro ? Elle a un certain nombre d'obligations légales de construire, de bâtir et donc, sur l'ensemble de ces communes, il y a des projets (ZAC, ANRU au Kremlin-Bicêtre, renouvellement urbain). Ces projets couvrent parfois plusieurs centaines ou milliers de mètres carrés, superficies certainement plus grandes à Villejuif qu'au Kremlin-Bicêtre. La création de cette SPL répond à une nécessité sur le territoire du Grand Orly-Seine-Bièvre. Je suis persuadé que des communes autres que celles qui sont à l'origine de cette SPL participeront, adhéreront ou se serviront de cet outil à un moment ou à un autre quand elles auront de grands projets. Parler de conflit d'intérêts, c'est encore une fois faire malheureusement de la toute petite politique politicienne. Vous êtes véritablement au ras des pâquerettes. Cela ne vous grandit pas, monsieur Ruggieri. Cela me va bien, mais cela ne vous grandit pas. Cela ne grandit personne et cela ne grandit pas cette assemblée non plus. C'est un peu dommage que vous tiriez tout le monde vers le bas. Y a-t-il une explication de vote ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, je n'ai pas eu de réponse à mes questions. Je vais donc réitérer. Pouvez-vous porter à la connaissance des citoyens les économies que vous allez effectuer en adhérant à cette structure ? Les projets seront-ils toujours établis par la commune ? Garderez-vous le pouvoir de modification ? Quelles sont, pour la Ville, les modalités de retrait à cette structure en cas de désaccord ? Quels sont les budgets prévisionnels dont celui pour la mission d'étude qui suit cette délibération ?

Jean-François DELAGE, Maire

La Ville garde les mains parfaitement libres. L'aménagement est une compétence qui a déjà été transférée à l'EPT. C'est ainsi, mais ce sont quand même les communes qui décident encore et toujours de l'aménagement de leurs espaces publics. On garde les mains libres. Il n'est question ni de faire des économies ni de dépenser de l'argent avec cette SPL. Comme M. Raymond le disait, c'est un outil. Il y a des boîtes à outils. Vous ouvrez et, à l'intérieur, il y a un certain nombre d'outils. La SPL est un outil qui va nous permettre, ainsi qu'à d'autres communes, de gérer des projets urbains, des projets de transformation urbaine de grande ampleur qui sont liés à l'arrivée des gares de métro sur les communes. La Ville du Kremlin-Bicêtre, pas plus que les services de l'EPT, n'a les capacités, à l'heure actuelle, de suivre ces projets dans toute leur complexité. La SPL va intervenir au Kremlin-Bicêtre. On demande à la SPL d'intervenir sur les voiries, c'est-à-dire là où l'EPT a déjà la compétence. On a transféré cette compétence à l'EPT. Mais l'EPT ne transforme pas nos voiries sans notre demande et sans notre accord. La SPL va essentiellement intervenir autour de ces aménagements sur les voiries de façon à pouvoir travailler avec les promoteurs et les bailleurs notamment qui vont faire ces constructions. Il s'agit de travailler avec eux en amont et de prévoir l'intégration notamment de l'ensemble des réseaux d'infrastructure qui passent sous les voiries, sous les trottoirs (adduction d'eau, électricité, téléphonie, eaux usées, etc.). Voilà à quoi va servir la SPL dans ce type de grand projet.

Il est toujours possible de sortir de quelque chose dans lequel on est entré. Ce n'était pas le cas de la loi de regroupement des 12 000 logements où on pouvait se marier mais pas divorcer. Cela a été d'une complexité terrible pour pouvoir divorcer. En l'occurrence, avec la SPL, la Ville entre dans une structure dont elle peut sortir. Il n'y a pas de problématique particulière. Y a-t-il des explications de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ai des questions complémentaires, monsieur le Maire, si vous me le permettez. Je m'adresse aussi à M. Raymond. Vous avez évoqué une position que l'on a eue le 12 septembre 2024. J'aimerais l'expliquer. La délibération du 12 septembre 2024 comportait-elle les articles 4, 5 et 6 ?

Seconde question. Avions-nous en annexe les conventions, notamment avec la SADEV 94 dans cette délibération de septembre ? Cela concerne le personnel de la SADEV. J'en doute. C'est pourquoi je pose ces questions.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les documents qui ont été présentés en annexe en septembre étaient des projets de documents. Entretemps, ils ont été validés. Les documents dont vous disposez aujourd'hui ont été votés en AG de la SPL. Ce sont les documents officiels de la SPL. Je n'ai pas sous les yeux cette annexe en particulier. On n'a jamais caché que la SPL, c'est la SADEV, en fait. La SADEV n'agit qu'au travers de la SPL. C'est un montage juridique particulier. La SADEV agit au travers de la SPL avec des actionnaires publics uniquement, ce qui nous dédouane d'avoir à lancer des appels d'offres. Nous faisons appel à cette société sans faire de consultations. C'est la particularité des SPL. Ai-je répondu à toutes les questions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous n'avez pas répondu sur les articles 4, 5 et 6.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

L'article 4 est l'objet même de la délibération. S'agissant des actions, c'était exactement la même chose en termes de montant. Il était fixé à 9 200 €. En septembre, il s'agissait de l'ouverture du capital de la société. Dans notre réflexion sur la délibération même, la Ville était membre fondateur. Or, en fait, on nous a fait remarquer que la Ville n'était pas membre fondateur étant donné que la SPL avait été créée en 2023. Il nous a donc été demandé de reprendre cette délibération pour cette raison. La Ville n'est plus membre fondateur, mais a une ouverture au capital par le biais de l'EPT qui dispose d'un certain nombre d'actions. C'est par l'EPT que l'on rentre dans la SPL.

Jean-François DELAGE, Maire

Je vous confirme que les articles étaient bien dans la première délibération, pas sous le même ordre puisqu'il ne s'agissait pas, dans la délibération de septembre, d'autoriser l'acquisition de 92 actions détenues par l'EPT. C'est ce qui a été changé dans la délibération actuelle. Pour le reste, les articles y étaient. Nous ne disposions pas alors des conventions. Nous les avons aujourd'hui. C'est pour cette raison qu'elles ont été rajoutées en annexe de la délibération d'aujourd'hui. Celle d'aujourd'hui est plus complète en réalité que la première délibération passée en septembre. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 25 (Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Abstention : 2 (M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. DELAGE, M. RAYMOND) (départs)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-119. URBANISME. – MISSION D'ÉTUDE À LA SPL GOSB : RÉHABILITATION DE L'ÎLOT ROSSEL-LECLERC

Jean-François DELAGE, Maire

Pour cette délibération, je me déporterai et ne prendrai pas part au vote, ainsi que Frédéric Raymond.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Après l'adhésion approuvée à la délibération précédente, nous sommes en capacité aujourd'hui de missionner directement cette société, la SPL, sans mise en concurrence. C'est le grand avantage de cette création de société.

Aujourd'hui, nous proposons une mission d'étude sur le périmètre de l'îlot Rossel. L'îlot Rossel a fait l'objet de pré-études. Aujourd'hui, on va passer aux études à partir de diagnostics qui nous manquent. On va solliciter cette SPL pour diagnostiquer l'occupation des immeubles, les structures des édifices, le patrimoine végétal et la faune, réaliser les études énergétiques et thermiques des immeubles existants qui pourraient être conservés, effectuer des diagnostics amiantes, plomb et termites et réaliser le diagnostic patrimonial qui nous manque aussi.

Cette partie de diagnostics permettra de faire une étude urbaine à l'échelle de cet îlot, d'identifier les montages opérationnels possibles et les subventions correspondantes, d'établir un bilan prévisionnel des dépenses et recettes potentielles de l'opération et de présenter un ou plusieurs scénarios opérationnels en découlant. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les orientations de la mission d'étude confiée à la SPL.

Toufik KHIAR (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Mon intervention sera courte. Monsieur Raymond, dans la continuité de la délibération, ce qui me pose problème, c'est votre terme de « sans mise en concurrence ». C'est un point sur lequel nous sommes en total désaccord.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

En préalable de mon intervention, je voudrais m'étonner que ce soit M. Raymond qui ait été rapporteur de cette délibération. Vous avez l'air de considérer que le conflit d'intérêts ne se manifeste que par le vote. C'est tout à fait inexact. Les personnes concernées par un conflit d'intérêts ne doivent pas prendre part au débat et encore moins influencer le sens du vote. Or, M. Raymond nous présente les choses et, tout à l'heure, ne prendra pas part au vote. C'est complètement incohérent. Il y a là un vice de forme assez préoccupant.

Cela étant, je voudrais revenir sur l'essentiel de mes propos et dire que la requalification de l'îlot Rossel s'est imposée comme une exigence depuis de nombreuses années, motivée par la dégradation continue du bâti situé rue du Général-Leclerc. Le Plan local d'urbanisme (PLU) révisé et adopté en décembre 2015 a fixé les orientations présidant aux évolutions jugées souhaitables de ce secteur. Ouvert par la délibération du 15 juillet 2022, le processus opérationnel semblait avoir été validé en juin 2023, non sans contestations, il est vrai, d'une partie des riverains et, ceci, après une phase de concertation réglementaire.

À cette époque, nulle voix discordante ne s'était fait entendre dans les rangs de la majorité. Pourtant, monsieur le Maire, deux mois seulement après votre installation dans le fauteuil de premier magistrat, vous nous faites part de vos désaccords avec les deux scénarios envisagés et décrêtez que votre priorité est à la réhabilitation de l'existant et à la création d'un nouveau cœur de ville sur les lieux où est apparu pour la première fois le nom du Kremlin.

Entretemps, vous avez annoncé à une réunion du Conseil de quartier Marie-Salengro, je crois, avoir acté le maintien de l'école élémentaire rue Brossolette sans pour autant que nous soyons informés des implications financières de cette volte-face et, encore moins, jusqu'à présent, consultés.

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une demande d'étude complémentaire destinée, d'une part, à favoriser la réhabilitation de l'existant et, d'autre part, à proposer des scénarios alternatifs au projet adopté en 2023. Avant d'intervenir sur le fond de la délibération, je souhaite vous faire part de quelques observations complémentaires sur la forme. Il est tout d'abord inexact d'affirmer, comme c'est indiqué en tout début du rapport, que c'est la Ville qui aurait pris un engagement en ce sens. Ce n'est pas la Ville qui a pris un engagement ; c'est vous, monsieur le Maire, et vous seul qui en avez décidé ainsi, sans que le Conseil ne délibère. Il est ensuite singulier que la délibération ne soit assortie d'aucun projet de document contractuel fixant le cadre juridique de la prestation attendue. Enfin, il est inédit qu'il nous soit demandé d'approuver un engagement financier sans en connaître le montant.

Mais revenons aux finalités de votre proposition pour nous étonner de la présentation qui nous est faite. À la lecture du rapport, il semblerait qu'aucune étude ne soit disponible ou qu'elle soit insuffisante. Or le dossier de 2023 actant la création de la ZAC donnait des indications précieuses sur l'état du bâti et des contraintes en découlant. Je cite quelques extraits : « L'îlot Rossel-Leclerc est caractérisé par des formes urbaines et architecturales disparates. Le tissu d'habitats individuels ou de maisons de ville le long de la rue Rossel, dont la composition et l'écriture sont très diversifiées mais de faible hauteur pour l'ensemble... Un tissu de faubourg à l'est avec un bâti ancien souvent dégradé, marqué par un front bâti sur la rue du Général-Leclerc irrégulier et des cours à l'arrière desquelles se situent des bâtiments plus bas de facture très inégale... » J'ajoute que les diagnostics projetés sont de la compétence des copropriétés concernées et que le transfert de leur coût sur la collectivité est difficilement justifiable.

On sait que les réticences dues au projet portent, d'une part, sur les aspects environnementaux et, d'autre part, sur la question mémorielle. Sur le premier aspect, le PLU et le projet de ZAC sont porteurs d'orientations qui ne sont pas, me semble-t-il, de pure forme et qui sont à considérer avec sérieux. Sur le second point, c'est-à-dire la question mémorielle, rappelons l'état des lieux que j'ai évoqué il y a un instant. Il y a des immeubles sous arrêté d'insalubrité irrémédiable, avec interdiction d'habiter. Il y a des immeubles insalubres, remédiables certes, mais en péril ordinaire. Il y a des immeubles dont la démolition est techniquement nécessaire au traitement des immeubles sous interdiction d'habiter.

Enfin, l'architecte des Bâtiments de France a fait, nous a-t-il été rappelé lors d'un compte-rendu d'une réunion du 25 mars, un diagnostic des éléments patrimoniaux de l'îlot révélant, je cite, « une absence de valeur patrimoniale des bâtiments, mis à part quelques petits éléments d'ornement ».

Surtout, le projet tel qu'orienté par le PLU prétend apporter une réponse à la lancinante question du logement, fort bien diagnostiqué par le Schéma directeur d'Île-de-France et environnemental pour 2040. J'en cite quelques extraits : « Le marché du logement francilien est de plus en plus tendu et spatialement spécialisé.

La valorisation des prix immobiliers et la concentration des emplois au cœur de l'agglomération parisienne (auquel la Ville appartient) profitent avant tout aux cadres, tandis que certains territoires accueillent une proportion croissante de ménages en difficulté. Plusieurs épisodes de crise sociale et la pandémie du Covid-19 ont mis en lumière l'ampleur des inégalités socio-spatiales et les fragilités qui en découlent. » Même si la croissance démographique se réduit, la formation de nouveaux ménages devrait toutefois rester assez soutenue à court terme avec la baisse observée du nombre de personnes par ménage, liée, d'une part, au vieillissement de la population et, d'autre part, à l'évolution des modes de vie, de plus en plus de personnes vivant seules ou élevant seules leurs enfants. Ainsi, dans l'immédiat, le ralentissement de la croissance démographique ne diminue pas les besoins en logements. La crise du logement s'étend désormais à une large part des ménages de la région francilienne dans un contexte marqué par la cherté du logement, renforcée par la hausse des taux d'intérêt et la baisse des aides personnalisées au logement. La majorité des Franciliens voit ses options résidentielles se limiter au fur et à mesure que se restreint le champ des territoires accessibles depuis leurs lieux d'emploi et financièrement abordables. À l'échelle collective, ce phénomène accentue les inégalités sociales et territoriales et freine la dynamique économique de l'Île-de-France en empêchant de nombreux ménages modestes, dont les travailleurs clés (par exemple, ceux qui sont indispensables au fonctionnement des services publics névralgiques au quotidien), d'accéder à un logement proche de leur emploi. Pour le logement au Kremlin-Bicêtre, il y a l'importance des petites surfaces, effectivement la cherté des loyers et du prix au mètre carré et la persistance d'une demande de logement social élevée. D'ailleurs, monsieur le Maire, vous l'avez rappelé il y a quelques instants.

Si la faisabilité du maintien de l'école élémentaire rue Brossolette était confirmée, une révision des orientations de requalification pourrait et – je dirais même – devrait effectivement être étudiée. Mais elle devrait avoir pour principal objectif de répondre à la demande sociale et aux objectifs du SDRIF, c'est-à-dire de diversifier l'offre avec du locatif social, de l'accession sociale et privée, du logement spécifique et, pourquoi pas ?, en reconstituant un linéaire commercial si c'est effectivement viable. En somme, il s'agirait de garantir que l'intérêt général sera privilégié aux intérêts particuliers. Ces orientations sont, hélas, absentes de la délibération qui nous est soumise ce soir. Je ne peux que le regretter car c'est bien au politique et à lui seul de fixer le cap.

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, dans le rapport de présentation, vous soumettez au vote la mission d'étude à la Société publique locale Grand Orly-Seine-Bièvre pour le projet de réhabilitation de l'îlot Rossel-Leclerc. Cette mission d'étude intervient après une mobilisation des riverains de l'association Le Hameau du Kremlin et d'élus de notre groupe qui ont défendu cet îlot historique de notre ville. Il a fallu la venue des « grognards » mécontents du sort que votre majorité municipale avait hâte de mettre en œuvre pour effacer ce lieu historique et, ainsi, perdre son identité. Si nous pouvons reconnaître votre courage de repartir de zéro dans ce projet, il nous semble indispensable de faire le point sur les suites que vous envisagez de mettre en place afin d'éclairer les Kremlinois. La remise en cause par la demande d'une étude à la SPL annule-t-elle l'enquête publique menée ces dernières années ?

Dans cette mission d'étude, vous indiquez peu de renseignements et vous proposez un ou plusieurs scénarios opérationnels en découlant. Un seul scénario semble insuffisant. Il en faudrait au minimum trois pour permettre aux riverains d'avoir le choix et de se positionner. Le contrat d'étude est sans buts précis, hormis le fait que la précédente, qui a pourtant passé l'examen de l'utilité publique, est abandonnée et ne pourra servir de base. Quels sont les buts essentiels ? L'école sera-t-elle une option à traiter ? Est-ce qu'un inventaire des espèces, de la faune et de la flore, et notamment des petits mammifères (chauves-souris et rongeurs, hors souris et rats) va être effectué ? Quelle entreprise va diagnostiquer le patrimoine végétal et la faune ? Faute de précisions qui ouvrent les portes à reprendre l'ancien projet, nous nous abstenons.

Brigitte BRICOUT, Conseillère Municipale déléguée à la mémoire et l'histoire de la ville (*Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen*)

J'interviens au nom de la mémoire et de l'histoire du Kremlin-Bicêtre. Plus qu'une question, c'est une remarque. Je pense que l'îlot Rossel est peut-être le dernier îlot de la mémoire pour Le Kremlin-Bicêtre et, notamment, pour « Kremlin ». Pour moi, au niveau de la majorité, il est indispensable de faire référence à l'histoire de cet îlot et, surtout, de faire une étude qui prend en compte le patrimoine historique de « Kremlin ». Je parle bien de « Kremlin », puisque c'est bien de la mémoire des grognards et des campagnes napoléoniennes de Russie qui permettra, à l'avenir, de se souvenir du « Kremlin ».

Des citoyens kremlinois ne savent pas d'où vient « Kremlin ». Il s'agit de se souvenir que « Kremlin » vient des campagnes de Russie qui ont été jusqu'à Moscou. Cet îlot est peut-être la dernière mémoire de « Kremlin ». Cette mémoire doit être mise en valeur pour l'avenir. Elle sera mise en valeur à partir du moment où l'étude que l'on envisage prendra en compte cette mémoire et, également, une reconstruction des immeubles aujourd'hui vétustes. Elle prendra en compte une approche écologique, une approche à la hauteur de l'avenir, c'est-à-dire pour 2030, 2040, 2050. C'est peut-être la dernière fois que l'on pourra sauver « Kremlin » et se souvenir que « Kremlin » a été bâti par les soldats de première échelle, et non pas par les officiers, qui ont été aux Invalides. Je me rappelle de certains rires sur le sujet.

Les officiers ont été aux Invalides, mais les grognards ont été à « Kremlin ». Notre projet, qui sera mis en place par cette étude, devra prendre en compte également le patrimoine historique de cet îlot. Cette remarque doit être prise en compte dans les prochains projets.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Merci à tous les intervenants qui ont enrichi ce débat. Rappelons d'abord que, pour répéter quelques propos de M. Banbuck, vous vous êtes publiquement engagé, monsieur Delage, à mettre en suspens ce projet en promettant d'explorer un troisième scénario, censé mieux intégrer les demandes des habitants, des associations mais aussi un peu de l'opposition. Il s'agit donc de mieux intégrer la mémoire, le patrimoine, les sujets que vous venez de développer, madame Bricout.

Cette démarche aurait pu être salutaire pour la confiance des citoyens dans ce projet. Mais, aujourd'hui, en tant que telle, avec cette délibération, avec la précédente et l'adhésion à la SPL, cette confiance semble encore une fois mise à mal. Précédemment, monsieur Raymond, vous nous avez présenté les SPL, les sociétés publiques locales, comme une révolution ayant fait l'unanimité au Sénat. Soit. Cependant, les SPL, malgré leur encadrement légal, purement légal et le Sénat le prouve, font régulièrement l'objet de critiques à l'échelle nationale. Leur modèle de gouvernance, qui vous convient peut-être – vous nous avez habitués beaucoup à cela –, manque souvent de transparence, avec des dérives liées à l'absence de mise en concurrence puisqu'elles échappent aux marchés publics. Et, ce soir, vous nous soumettez une étude avec cette SPL. Vous avez admis tout à l'heure que la SPL équivaut à la SADEV. Comment est-il possible de parler de réhabilitation d'un îlot dont l'état de dégradation a été jugé si alarmant qu'il a nécessité une déclaration d'utilité publique (DUP) ? Cette DUP a mis en évidence l'insalubrité des bâtiments, la nécessité d'agir en urgence et a même justifié le projet de surélévation de l'école Jean-Zay. Si la situation est aussi grave que décrite à l'époque, comment se fait-il que cette délibération n'évoque pas une seule fois la question de l'insalubrité ni même le recul concernant l'urgence de surélever cette école ? Il est difficile de ne pas y voir une rupture entre le discours affiché et la réalité du projet. En l'absence de toute mention de la DUP, doit-on comprendre que les diagnostics initiaux étaient incomplets ou même biaisés ? Sur quelle base unanime vous êtes-vous vous, toutes et tous, élus membres de la majorité, appuyé à l'époque pour valider ce projet sans que ces problématiques majeures, que l'on découvre ce soir, ne soient revues ? Cette dissonance entre le diagnostic initial alarmiste et les engagements actuels n'est rien d'autre qu'un manquement assez grave envers les Kremlinois qui se retrouvent face à des promesses inconsistantes.

Aujourd'hui, il est évident qu'il ne s'agit pas simplement d'une question d'études supplémentaires, mais bien de restaurer une confiance rompue. Les habitants, les associations, les résidents proches de l'îlot Rossel et même, nous, élus d'opposition, nous méritons plus qu'une suite d'annonces et de diagnostics contradictoires. Nous avons besoin d'une vision claire, transparente et respectueuse de l'intérêt général, de l'intérêt de la mémoire et du patrimoine. Tant que ce projet ne répondra pas à ces impératifs, il sera difficile de considérer cette délibération comme autre chose que des promesses vides, éloignées des besoins réels de la ville et de ses habitants. L'exemple qui a été donné par la majorité municipale depuis 2020 concernant le projet de l'îlot Rossel et le modèle proposé de Société publique locale nous poussent à douter encore une fois et à perdre confiance dans l'avancement de ce projet. Vous avez toutes et tous voté pour une Déclaration d'utilité publique et pour affirmer que quasiment tout était en mauvais état, voire insalubre et que l'école devait impérativement être surélevée. Comment aujourd'hui pouvons-nous croire que les éléments que vous aviez donnés étaient les bons à l'époque et que cette étude contredirait tout ?

Il semble que nous ne soyons plus à six mois près. Vous parliez un peu de précipitation, monsieur Raymond. Vous voulez aller vite. Le projet suscite des contestations croissantes au sein de la population. Pourquoi aller vite ? Ne serait-il pas plus judicieux de prendre le temps nécessaire pour ouvrir une réelle mise en concurrence et faire appel à des acteurs compétents et expérimentés de ce domaine spécifique ? Nous nous demandons ce qui motive cette précipitation pour une nouvelle étude. Nous craignons qu'elle ne serve de prétexte à une décision déjà arrêtée. La rapidité de cette étude et l'absence de mise en concurrence prétextée pour la durée nous amènent à nous interroger sur l'aménageur qui sera, par la suite, imposé par la SPL. Vous l'avez dit tout à l'heure, c'est une manière d'assurer que ce soit la SADEV qui obtienne ce rôle avec, à sa tête, un maire communiste. Cette proximité politique compromet l'impartialité attendue pour un projet de cette ampleur. Les résidents de l'îlot Rossel peuvent légitimement se demander s'ils seront réellement entendus ou si leur voix se perdra face à des décisions déjà influencées politiquement. Les exemples que nous avons vus jusqu'à présent alimentent tous ces doutes sur vos véritables intentions. Lorsque vous nous présentez les choses de cette manière, il devient de plus en plus difficile de croire que les besoins et les préoccupations des Kremlinois seront pleinement pris en compte. Pour notre part, nous ne pouvons cautionner une structure qui compromet l'équité de la prise de décision et engage des fonds publics sans garantir une transparence et une indépendance nécessaire. Nous nous abstiendrons.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Vous avez l'art de jeter du brouillard là où tout est clair. J'ai en effet pris la décision, vous l'avez noté, de mettre en suspens, comme aurait dit Husserl, non pas mon jugement, mais notre jugement collectif sur cet îlot Rossel. Il s'agit de mettre en suspens un projet qui nécessitait la destruction de cet îlot et un certain nombre de constructions.

Ce projet a attiré un certain nombre de contestations. Pour ne rien vous cacher, il me posait quelques questions également. J'ai donc décidé, vous vous en souvenez, de proposer non seulement de suspendre, mais d'étudier une piste qui n'avait jusque-là pas été étudiée : celle de la réhabilitation. Tout ce que vous avez cité tout à l'heure est parfaitement vrai et je n'en retirerai pas une ligne : manque de logements sociaux, manque de logements de manière générale. Il y avait aussi l'habitat insalubre. Oui, on a affaire aujourd'hui sur cet îlot Rossel à un ensemble immobilier qui est dans un état fort délabré, voire insalubre à certains endroits. L'étude est allée jusque-là.

Aux questions posées, les architectes des Bâtiments de France, ceux qui ont pratiqué les différentes études, ont répondu que l'on était dans le cadre d'un habitat insalubre. Aujourd'hui, je souhaite poser une question supplémentaire. Ce n'est pas une étude supplémentaire, en l'air, dans les nuages. Il s'agit de poser une question supplémentaire et d'envisager un chemin qui n'a, à ce stade, pas été envisagé : la réhabilitation.

Je peux aller faire un tour au milieu de l'îlot Rossel. Je suis incapable de dire si on peut ou non réhabiliter. Qu'est-ce qui peut, ou non, être réhabilité ? *In fine*, après cette étude, il s'agit de savoir combien de logements on peut faire à cet endroit tout en conservant – je rejoins Mme Bricout sur ce chemin – la mémoire de ce lieu, ainsi que son environnement. Cela se trouve entre les deux grands parcs de la ville, face à l'hôpital. On peut aussi imaginer tenter de conserver quelque chose qui soit agréable à regarder. Force est de constater qu'en regardant l'immobilier qui est aujourd'hui sur cet îlot, on trouve plus agréable à regarder. Certes, ce n'est pas très haut, mais c'est quand même fort délabré. On ne peut pas le nier. Les études l'ont prouvé. L'étude supplémentaire va analyser une question qui n'a jamais été posée : et si on ne rasait pas tout, si on ne cherchait pas à construire autre chose ? Et si on cherchait à réhabiliter ce qui existe ? Ce n'est pas à moi de répondre à ce stade, mais c'est une question que je poserai dans le cadre de cette étude et *a posteriori* de cette étude. Dans un premier temps, il faut savoir ce qui peut encore tenir debout et être véritablement réhabilité ou pas. On ne le sait pas. On n'a jamais répondu à cette question.

La question suivante consiste à se demander comment réhabiliter. Qu'est-ce qu'on fait de ce quartier ? Pourquoi ne pas en faire quelque chose que l'on a même envie de venir voir au Kremlin-Bicêtre d'un point de vue architectural, urbanistique et de réhabilitation ? Pourquoi ne pas le penser comme quelque chose que l'on aura envie de venir voir ? Il pourrait s'agir de bâtiments totalement durables, de bâtiments qui, réhabilités, deviennent complètement autonomes en énergie, en eau, etc. Je n'en sais rien. Sur cet îlot, essayons de rêver en conservant le bâti, la forme du bâti, les formes architecturales. Essayons de voir ce que l'on peut en faire. La question est là. Elle a toujours été là. Pour cela, j'ai rencontré les associations d'habitants, j'ai rencontré des habitants qui font, ou non, partie d'associations. J'ai rencontré des associations mémorielles, historiques, etc. J'ai rencontré l'architecte des Bâtiments de France à nouveau. J'ai discuté avec tous ces gens-là. C'est eux qui m'ont convaincu qu'il fallait faire une étude supplémentaire et essayer de poser cette question. Ils m'ont convaincu en tout cas que mon idée n'était pas complètement ridicule et que faire une étude de réhabilitation, essayer de répondre à cette question, c'était répondre à une question qui n'avait jusque-là pas été posée. Je ne vais pas à l'encontre de ce qui s'est passé. Je mets ce projet en suspens et je pose une nouvelle question. J'ose espérer, aujourd'hui, que des solutions techniques viables nous permettront de réhabiliter cet endroit.

Alors, oui, bien sûr, cela pose la question de l'école. L'école était prévue à cet endroit-là. Pour le moment, on repasse des conventions avec la Région pour faire en sorte que l'école Brossolette continue de vivre à l'endroit où elle est. Ce n'est pas forcément totalement parfait, mais cela fonctionne. Continuons de faire vivre cette école. Répondons à la question de la réhabilitation. Après cette question, répondons à d'autres questions : que peut-on faire comme réhabilitation ? Quel est le coût de cette réhabilitation ? Qui va supporter ce coût ? Quelles subventions la Ville aura-t-elle pour cette réhabilitation ? Comment faire d'un point de vue financier ? Combien de logements pourrions-nous faire à l'intérieur ? Je pense qu'il y a beaucoup plus de logements à faire à l'intérieur de cet îlot que l'on imagine avec le bâti existant et – pour répondre à madame Chiboub – en essayant de préserver la nature telle qu'elle est à l'intérieur de cet îlot. Il n'y a pas d'essences extraordinaires, mais il y a une petite réserve naturelle qui a poussé de manière un peu sauvage parce que personne n'y va plus depuis longtemps. Elle est aussi probablement à conserver. Que conserver de cette nature ? Comment la mettre en valeur ? Que faut-il en faire ? S'agit-il d'y donner accès à un plus large public ?

Mêmes questions pour les commerces. Dans la réhabilitation, où et comment pourrions-nous installer des commerces ? Et quels types de commerces ? Pouvons-nous tenter de faire une espèce de nouveau cœur de ville à cet endroit ?

Toutes ces questions ne sont jamais que des questions. C'est ma façon de fonctionner. Avant d'avoir un dogme sur les choses, je commence par poser des questions., je vais voir les gens capables d'y répondre, les sachants qui vont pouvoir nous aiguiller pour aller dans le meilleur sens possible pour les habitants, pour l'intérêt général, pour ce que l'on imagine et dans le meilleur sens qui entre dans notre envie de ville et dans la manière dont on voit la ville, y compris pour 2030, 2040, 2050, comme le disait tout à l'heure Mme Bricout. Cet îlot Rossel doit être imaginé au-delà de tout ce que l'on a imaginé jusqu'à présent. En tout cas, c'est ce qui m'intéresse. Ce sont les questions que je pose. Pourquoi utilisons-nous la SPL ? Encore une fois, je dis et répète ce que l'on a dit tout à l'heure, c'est parce que cette SPL est un outil qui va nous permettre de répondre aux questions que l'on a posées. Pourquoi ne passe-t-on pas par un marché ? En l'occurrence, la loi permet, en utilisant une SPL, de ne pas passer par un marché. C'est un outil du Grand Orly-Seine-Bièvre.

C'est un outil que l'on met en place sur le territoire. Si l'EPT doit servir à quelque chose, c'est à cela. C'est suffisamment complexe comme montage métropolitain, entre la Métropole, la Région, l'Établissement public territorial, pour que, de temps en temps, nous essayions d'en tirer des choses positives. Je pense avoir donné les réponses nécessaires aux questions posées. Y a-t-il d'autres explications de vote ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

La réponse que vous avez apportée est imprécise par rapport à la biodiversité.

Jean-François DELAGE, Maire

C'est la réponse que je peux vous apporter à ce stade. Nous passons aux explications de vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)
(Hors micro.)

Jean-François DELAGE, Maire

Nous en sommes là maintenant. J'ai donné toutes les réponses que je pouvais donner. On clôt le débat.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

La question financière n'est-elle pas importante ? J'ai demandé combien cela coûtait. Ce n'est même pas indiqué dans la délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

C'est dans les contrats-cadres de la délibération précédente. Vous avez tous ces éléments.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

J'ai regardé. Je ne les ai pas trouvés. Ce que vous dites est faux, monsieur Raymond. Ce sont des pourcentages basés sur des montants d'opérations estimés. On ne peut donc pas déduire du contrat-cadre de la délibération précédente le coût de cette opération. C'est impossible. C'est une prestation particulière.

Jean-François DELAGE, Maire

Nous n'avons pas de réponse précise à vous donner ce soir à ce sujet. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant, Radical et Écologiste)

Je donne une explication de vote. D'abord, j'observe qu'à l'instar de votre collègue 1^{er} Adjoint, vous êtes abondamment intervenu dans le cadre de ce débat alors que vous étiez censé vous en déporter. De plus, nous refusons de vous donner un chèque en blanc, ainsi que la délibération est rédigée. Nous nous abstenons.

Jean-François DELAGE, Maire

J'ai répondu à des questions sur l'îlot Rossel car vous me posez nommément des questions. Y a-t-il d'autres explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 19 (Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY,)

Abstention : 13 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Ne prend pas part au vote : 2 (M. DELAGE, M. RAYMOND) (départs)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-120. SOLIDARITÉS. – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA LIGUE CONTRE LE CANCER DU VAL-DE-MARNE DANS LE CADRE D'OCTOBRE ROSE. – EXERCICE 2024

Jean-François DELAGE, Maire

En l'absence de Julie Defrance, je présente la délibération. Engagée dans une politique de prévention et de préoccupation de la santé de ses habitants, la Ville du Kremlin-Bicêtre réédite cette année son engagement en faveur de la lutte contre le cancer et, notamment, le cancer du sein dans le cadre d'Octobre rose en partenariat avec la Ligue contre le cancer du Val-de-Marne.

L'objectif premier d'Octobre rose est de sensibiliser, d'informer et d'orienter les publics. En cela, l'approche par le sport permet d'élargir la cible en sensibilisant les femmes et les hommes de tout âge à cette cause nationale. Dans ce cadre, dimanche 20 octobre 2024, un stand sur le marché du Kremlin-Bicêtre a permis de sensibiliser et de récolter les dons des Kremlinois au travers notamment de plusieurs ateliers sportifs animés par des associations sportives locales. La Ville souhaite compléter les dons des Kremlinois pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Ainsi est-il proposé au Conseil municipal d'attribuer la subvention de 500 euros à la Ligue contre le cancer du Val-de-Marne. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-121. HABITAT – APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION EN FLUX DES DROITS DE RÉSERVATION ET DE LOGEMENT

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, par délibération en date du 19 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logement social par la commune du Kremlin-Bicêtre. Jusqu'alors, les droits de réservation étaient gérés en stock. Chaque logement avait un réservataire attitré et relevait d'un contingent précis. Avec la réforme, les droits de réservation sont déjà gérés en flux. Les 12 bailleurs de la ville ont transmis à la commune un état des lieux des réservations actuelles et le calcul du flux annuel équivalent à ces droits de réservation en tenant compte du taux de rotation. Cela représente environ 57 logements pour l'année 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions bilatérales et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à les signer.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, cette convention devait être signée au 24 novembre. Comment expliquez-vous ces délais ?

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée du logement et de la lutte contre l'habitat indigne (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Il a fallu attendre, pour les passer toutes ensemble, que tous les bailleurs répondent. Certains bailleurs ont mis un petit peu plus de temps.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABELLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU DAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au dossier suivant.

Jonathan HÉMERY, Maire-Adjoint chargé de la jeunesse, de l'emploi et de la vie étudiante (*Génération Écologie et Sociale*)
Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, chers collègues, la Boussole des jeunes est un service numérique gratuit et sans inscription destiné aux jeunes de 15 à 30 ans. Ce dispositif a pour objectif de mieux recenser les offres de services disponibles localement et de faciliter la mise en relation de ces jeunes avec les bons interlocuteurs. Concrètement, il permet aux jeunes de consulter une plateforme en ligne qui regroupe des services liés à leurs besoins spécifiques dans des domaines tels que l'emploi et la formation. Lorsque le jeune repère une offre de service qui l'intéresse, il peut, s'il le souhaite, transmettre ses coordonnées afin d'être recontacté directement par la structure concernée dans un délai de 1 à 7 jours. Ce dispositif répond à une problématique bien identifiée : le non-recours aux droits des jeunes. En effet, un diagnostic réalisé en 2014 a montré qu'un jeune sur deux n'utilise pas les aides publiques disponibles, en grande partie à cause d'une information trop dispersée et complexe. La Boussole des jeunes simplifie cet accès en regroupant et clarifiant les services dans un espace unique. Dans notre Département, le dispositif est déjà bien implanté avec 15 structures partenaires et 85 offres de services répertoriées dans les domaines de l'emploi et de la formation. Rejoindre la Boussole des jeunes nous permet de participer à ce réseau dynamique et de répondre aux attentes des jeunes de notre commune. Ce dispositif s'inscrit en complémentarité des dispositifs mis en place par la Structure informations jeunesse (SIJ) pour accompagner les jeunes dans leur autonomie, leur orientation et leurs droits. Il est donc proposé que le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer la charte d'engagement de la Boussole des jeunes pour finaliser notre adhésion à ce dispositif.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (*Génération Écologie et Sociale*)

Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est proposé une convention tripartite et triennale entre l'AP-HP, l'Éducation nationale et la Ville du Kremlin-Bicêtre. Elle concerne l'Unité de rééducation des troubles du langage et des apprentissages (URTLA) qui se trouve à l'Hôpital de Bicêtre et qui dispose de 7 classes de 5 élèves, qui ont entre 8 et 11 ans. Ces élèves vont suivre une scolarité de deux ans avec pour objectif de réintégrer leur parcours scolaire normal dans leur secteur d'affectation. Ces élèves relèvent de troubles de l'apprentissage. Pourquoi cette convention maintenant ? Précédemment, cet établissement était géré sous l'égide de l'Académie de Paris qui s'est retirée et a ainsi retiré les moyens de fonctionnement, le financement des mobiliers de classe ainsi que le matériel informatique. Cette unité est passée sous l'égide de l'Académie de Créteil. Comme elle se trouve sur notre territoire, nous devons financer, selon les mêmes modalités que les autres écoles, les crédits de fonctionnement, le financement d'acquisition de remplacement des mobiliers de la classe, ainsi que le matériel informatique. Trois points d'observation sur cette délibération. La première est que, pour le budget de la Ville, il va s'agir d'un alourdissement de charge dans la durée. Le deuxième point est que nous avons eu l'occasion, avec M. le Maire, de visiter cette unité et de saluer le travail réalisé par les professionnels qui obtiennent de très bons résultats. Cette unité est sur la commune du Kremlin-Bicêtre, mais elle reçoit des élèves d'autres départements. Cela traduit malheureusement la réalité des choses, c'est-à-dire que beaucoup de dossiers sont refusés. Il ne s'agit pas d'incriminer l'unité du Kremlin-Bicêtre. Si elle obtient de très bons résultats, c'est parce que les classes ont un nombre limité d'élèves. Cela traduit en tout cas un manque de structures sur notre territoire afin de répondre à ce besoin. C'est pour cela que je vous propose de voter favorablement l'approbation de cette convention.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, avez-vous des informations sur le nombre d'enfants kremlinois suivis par cette structure dans les années passées ? Existe-t-il une évaluation sur le nombre d'enfants réintégrés dans le circuit scolaire ? Pour simplifier, quels sont les résultats obtenus ?

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Il n'y a aucun élève kremlinois. Je ne dispose pas de résultats statistiques, mais on doit pouvoir les obtenir. En tout cas, ils obtiennent de très bons résultats. Cela leur permet de retourner ensuite dans un cycle scolaire. On mesure que ce passage dans cette unité leur permet de réintégrer le cycle scolaire dans lequel ils étaient intégrés. Il n'y a pas d'enfants kremlinois parce que l'unité s'adresse à un secteur très large. Or il y a un manque de structures. C'est la réalité des choses.

Jean-François DELAGE, Maire

Pour compléter la réponse de M. Edet, il s'agit de la seule structure de cet ordre qui existe en France. Elle est ouverte sur un secteur très large. Il me semble me souvenir que l'on nous a dit qu'il y a eu un enfant kremlinois il y a deux ou trois ans, mais cela relève du hasard. C'est une structure totalement unique. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-124. ÉDUCATION. – RÈGLEMENT DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES

Jean-Philippe ÉDET, Maire-Adjoint chargé de l'éducation, de la citoyenneté, du monde combattant, correspondant Défense, et du Conseil de Quartier Mairie/Fontainebleau (Génération Écologie et Sociale)

Monsieur le Maire, chers collègues, je rappelle que l'objet de la délibération est le règlement des accueils périscolaires. Son périmètre est l'accueil avant et après la classe, pendant la restauration et les activités extra-scolaires (centres de loisirs et vacances scolaires). Tout cela a pour objectif de fixer des références communes à tous ces équipements municipaux, tels qu'ils sont définis par le Projet éducatif territorial que nous avons adopté au sein de cette instance le 13 avril 2023. Il s'agit d'une mise à jour afin d'apporter les précisions sur les modalités d'inscription et d'annulation aux temps périscolaires et extrascolaires. En commission, une question de Mme Couto visait à s'assurer qu'il ne s'agissait que de cela. Il y a également une petite précision sur les aspects RGPD, pour indiquer que le traitement des données collectées répond évidemment aux exigences de la loi RGPD.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets cette délibération aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Ibrahima TRAORÉ, Maire-Adjoint chargé des solidarités, de l'action sociale et de la lutte contre la précarité (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, nous proposons une délibération pour l'attribution d'une subvention à l'association Rédige Assistance pour l'année 2024. Pour rappel, cette association met à disposition des écrivains publics bénévoles pour accompagner les usagers kremlinois qui rencontrent des difficultés de lecture, de compréhension et d'écriture dans l'exécution de leurs démarches administratives, à travers un accompagnement adapté (conseils, rédaction de courriers, de formulaires administratifs, CV et lettres de motivation). Cette association, intégrée au sein du Centre social Germaine-Tillion, intervient tous les mardis de 13 heures 30 à 16 heures 30, hors période de vacances scolaires. Ce créneau d'intervention est animé par trois bénévoles de manière individuelle qui assurent un cadre confidentiel avec l'utilisateur qui bénéficie ainsi d'un environnement de confiance avec une dynamique d'écoute et de conseils.

Quelques chiffres. Au Kremlin-Bicêtre, au 1^{er} semestre 2024, Rédige Assistance a établi 235 prestations dans les domaines suivants : logement (19,6 %), santé (12,3 %), droit des étrangers (19,6 %), retraite et affaires juridiques (51 %). Je voudrais revenir sur les deux derniers chiffres, notamment la question de l'accès aux droits des étrangers. On voit bien que l'on a de plus en plus de mal à faire des démarches, notamment pour les personnes étrangères (rendez-vous à la Préfecture, etc.). Je tiens à le souligner. Pour ce qui est des retraités et des affaires juridiques (litiges, famille), les villes sont confrontées à devoir répondre à des besoins auxquels ne répondent pas d'autres organes de l'État. Nous faisons le choix de compenser à travers cette association que je tiens à remercier. Je vous propose de voter à l'unanimité cette délibération.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? C'est une délibération que nous passons chaque année car le travail de Rédige Assistance est très important pour la ville et certains usagers du Kremlin-Bicêtre. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUZDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé de l'aménagement urbain, de l'habitat et du patrimoine (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Les zones à faibles émissions sont des outils pour tendre vers une décarbonation significative dans les grandes agglomérations. Il s'agit ainsi d'améliorer la qualité de l'air dans les grandes métropoles françaises et européennes. Les directives européennes se déclinent en France progressivement au travers des lois et de mesures incitatives. Au niveau régional, ce déploiement a du mal à se mettre en place, mais la Loi climat et résilience oblige à passer à la vitesse supérieure. C'est dans cette logique que la Métropole du Grand Paris souhaite intervenir de façon plus directive sur un territoire limité à l'intérieur du périmètre de l'A86. Cela touche 77 communes de l'Île-de-France. Le Kremlin-Bicêtre est concerné et doit émettre un avis sur le déploiement de plan de mobilité ZFE mobilité. Plusieurs étapes ont été franchies depuis ces dernières années malgré un calendrier régulièrement décalé. On a réussi, sur la classe de véhicule Crit'Air 5 en 2019, puis sur la classe de véhicule Crit'Air 4 en 2021. Aujourd'hui, il s'agit de continuer de dérouler le Plan climat air énergie métropolitain et d'intervenir sur la classe de véhicule Crit'Air 3. Sa mise en œuvre est programmée au 1^{er} janvier 2025. Sur la commune du Kremlin-Bicêtre, 2 060 véhicules sont concernés par une restriction de circulation. Cette restriction interviendra de 8 heures à 20 heures pour les véhicules légers du lundi au vendredi ; de 8 heures à 20 heures pour les poids-lourds et autobus 7 jours sur 7.

La Ville s'associe évidemment à une mesure qui tend à réduire les rejets de CO₂ dans l'atmosphère et à participer à l'amélioration de la santé et du cadre de vie. Cependant, des mesures d'accompagnement sont à mettre en œuvre dès à présent. Je vous propose d'émettre un avis favorable à la mise en place de cette ZFE mobilité (niveau Crit'Air 3), assortie des réserves suivantes :

- que la nécessité de massification du réseau et de l'offre de transports en commun et de son accessibilité aux personnes à mobilité réduite soit mieux prise en compte ;
 - que soit mesuré et pris en compte l'impact social de cette mesure. Afin de ne pas pénaliser les ménages aux revenus modestes, ainsi que les TPME (très petites et moyennes entreprises), il est indispensable de renforcer le système d'aides (bonus écologique, prime à la conversion, etc.) et d'instaurer un « prêt à taux zéro » garanti à 100 % par l'État pour faciliter l'acquisition de véhicules moins polluants,
 - que le contrôle des infractions, d'une part, soit suspendu dans l'attente des nécessaires mesures d'accompagnement social et, d'autre part, soit entièrement financé par l'État, que ce soit directement ou *via* un abondement du Fonds vert, à due proportion de la dépense CSA (contrôle sanction automatisé).
- C'est l'avis que nous vous proposons d'émettre auprès de la MGP.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Cet avis a été demandé aussi à Grand Orly-Seine-Bièvre. Il a émis un avis favorable avec les mêmes réserves que nous émettons aujourd'hui. Cette délibération a été adoptée de manière transpartisane, avec quelques abstentions, me semble-t-il. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-127. MOBILITÉS. – AVIS DE LA VILLE SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITÉS EN ÎLE-DE-FRANCE (PDMIF, EX-PDUIF)

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, il s'agit également d'émettre un avis sur la révision du Plan de déplacement urbain d'Île-de-France (PDUIF). La dernière révision datait de 2014. En effet, il était temps d'y revenir. Je ne vais pas passer en revue l'ensemble de la délibération qui détaille les axes. Je vais donner quelques indications. Les interlocuteurs sont la Région, IDFM, les EPCI et EPT qui ont travaillé ensemble. Les EPT ont pu solliciter ensuite les villes. C'est là que nous avons mené un travail avec les EPT. Cela remonte ensuite. C'est ce qui est expliqué dans la note. Je ne reprends pas ces éléments.

Il est important de pointer que l'EPT nous a consultés de manière à formuler des réserves et des points d'attention auprès d'IDFM. Nous ne sommes pas à l'initiative. Mais l'EPT nous a rencontrés pour tenir compte de l'ajustement à l'échelle locale. Il est intéressant que nos propres réflexions et investissements autour des mobilités finissent, nous l'espérons, par converger à toutes les échelles. C'est un des signes qui nous semble intéressant.

Par ailleurs, le document reprend les axes qui me semblent de bon sens : déplacements alternatifs à la voiture, partage de la voirie, renforcement des intermodalités.

Un point particulier a été ajouté à la version de 2014. Cela concerne le transport des marchandises et le soutien à l'activité logistique. La décarbonation et l'évolution des véhicules ont été évoquées par M. Raymond dans la note précédente. Il faudra un nécessaire accompagnement. Il ne suffit pas seulement de le décréter. Il s'agit aussi de favoriser l'évolution des mentalités et des comportements. Cette démarche s'articule aussi à d'autres travaux en cours et à d'autres projets à l'échelle de l'EPT, comme le Plan climat air énergie territorial dont nous avons eu l'occasion de parler, me semble-t-il, il y a deux ans, et le Schéma territorial des énergies et le Schéma logistique.

J'en arrive au dernier point l'avis qui nous est demandé. La Ville s'associe au Grand Orly-Seine-Bièvre concernant trois points d'attention :

- obtenir les garanties nécessaires sur les subventions d'IDFM et de la Région relatives à l'élaboration d'un Plan local des mobilités territoriales (déclinaison à l'échelle de l'EPT qui ne peut se faire sans subventionnement),
- obtenir des subventions spécifiques encore non définies pour le financement des actions relatives au réaménagement des espaces publics (travaux),

– intégrer les acteurs économiques comme partenaires dans le cadre des travaux de l’axe logistique, afin d’impliquer dans les réflexions tous les acteurs du territoire et donc du Kremlin-Bicêtre.

Il est demandé d’émettre un avis favorable qui sera transmis, *via* l’EPT, à IDFM et à la Région.

Jean-François DELAGE, Maire

Ces imbrications des territoires et la connaissance de « qui fait quoi » sont toujours compliquées. Y a-t-il des demandes d’intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je trouve que votre présentation, madame Étienne, n’est pas suffisamment laudative. Tout le monde reconnaît, c’est-à-dire tous les groupes politiques au sein du Conseil régional, que ce Plan de mobilité Île-de-France 2030 est un plan de qualité, très ambitieux, qui vise à accompagner les Franciliens vers une mobilité durable et décarbonée. C’est surtout – et c’est très important – le fruit de deux ans de collaboration entre les acteurs de la mobilité et plusieurs centaines de collectivités locales qui ont participé. Ce Plan de 750 pages – je me suis limité à la lecture de la synthèse de 35 pages – vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 26 % d’ici 2030. Ce plan est indispensable pour répondre au défi climatique et aux enjeux économiques et sociaux et pour se projeter dans une région qui sera redessinée par de nouvelles lignes de transport en commun, par des pistes de vélo sécurisées, avec de nouveaux quartiers plus respirables, moins bruyants, plus aérés et des « rues aux écoles » pour protéger les enfants.

Je suis sans doute beaucoup plus optimiste et plus laudatif que vous, non pas parce que Mme Péresse est « ma tasse de thé ». Vous savez pertinemment que je suis plutôt un social-démocrate, mais je trouve simplement que les travaux réalisés sont d’excellente qualité. Il me semble que c’est ce qu’a dit publiquement votre ancien collègue, membre de ce Conseil municipal, qui est aujourd’hui conseiller régional à la Région Île-de-France.

Les priorités de ce Plan sont très claires : réussir le Grand Paris Express, rendre la voirie plus écologique et inclusive, partager l’espace public entre tous les modes de transport, encourager les évolutions de comportement et soutenir une logistique durable. L’objectif est de faire de la route un espace plus innovant, plus sûr et écologique. Vous l’avez dit et je crois qu’il n’y a pas de désaccord.

Un point important de cette stratégie est la répartition de la voirie entre les différents modes de transport. Pour cela, l’engagement des collectivités locales, et de la nôtre en particulier, est essentiel, notamment pour adapter les politiques de stationnement et aménager des espaces accessibles pour les piétons, les vélos et les bus.

En parallèle, le Plan vise des changements significatifs dans des comportements de mobilité, notamment en réduisant les déplacements individuels motorisés et en triplant le trajet à vélo. Il s’agit également de soutenir la transition énergétique des véhicules et de désengorger les routes dans les zones à fort trafic. Le Plan de mobilité vise à réduire de 15 % les déplacements en mode individuel motorisé entre 2019 et 2030. Cette diminution s’appuiera notamment sur une meilleure offre de transport collectif. Nous nous en réjouissons.

Pour rendre attractif notre réseau de transports, il faut aussi massivement investir pour la sécurité. Cela passe par le recrutement de nombreux agents de sécurité et l’installation de caméras de vidéoprotection.

Le Plan ambitionne, comme je le disais, de tripler le déplacement à vélo d’ici 2030 tout en maintenant la marche comme principal mode de déplacement, avec une part stable autour de 41 %. Ces changements entraîneront une baisse de 5 points de la part des modes individuels motorisés, une stabilisation des transports collectifs à 22 % et une hausse de l’usage du vélo à 6 %.

Je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit sur le fait que le Plan de mobilité est structuré et s’appuie sur 14 axes. J’en ai retenu 6 qui me semblent extrêmement importants :

- développer les transports collectifs,
- placer le piéton au cœur des politiques de mobilité,
- encourager l’usage du vélo avec l’objectif ambitieux de tripler les déplacements cyclables et de construire un véritable maillage dans la région,
- mieux partager la voirie urbaine,
- soutenir une logistique performante et durable parce qu’il faut prendre à bras le corps le sujet de la logistique des derniers kilomètres afin de ne plus voir des poids-lourds articulés décharger leurs marchandises avenue de Fontainebleau, pour ne prendre que cet exemple,
- accélérer la transition énergétique de ces véhicules.

Ce plan sera décliné au niveau local. Il me semble qu’il sera suivi d’une enquête publique en 2025. Il est important de dire qu’en dix ans, le comportement des Franciliens a énormément évolué avec une diminution de l’usage de la voiture au profit des transports collectifs et un engouement, que l’on voit tous les jours, pour le vélo. Selon Airparif, la qualité de l’air s’est aussi nettement améliorée, semble-t-il, avec une baisse de la concentration des polluants liés au trafic routier de 40 %.

Je termine par un point important. La Région Île-de-France possède aujourd'hui l'un des réseaux de transport les plus denses et décarbonés au monde. Je crois avoir lu qu'il était le deuxième, derrière Tokyo. Vous me direz, madame Étienne, si je me trompe. Cette performance est due à des investissements considérables, notamment pour moderniser le matériel roulant.

En conclusion de cette intervention, je me réjouis que ce Plan de mobilité ait quasiment été voté à l'unanimité, en dehors d'extrêmes minorités qui se situent aux extrêmes de la vie politique régionale. Je me réjouis que le représentant du Parti communiste français, la porte-parole des Socialistes, les Écologistes aient tenu un discours extrêmement positif, se félicitant de ce travail. Je me félicite de cette quasi-unanimité.

Je regrette que le jeu politicien – vous en parlez souvent, monsieur Delage – vous amène à insister sur des aspects qui vous différencient de la Région. Cela fait partie du jeu, n'est-ce pas ? Ce que vous avez le droit de faire, je peux être aussi autorisé à le faire – je vous le rappellerai, monsieur Delage. Je suis, comme vous l'avez compris, très admiratif du travail réalisé par ces centaines de collectivités.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai une question concernant le point n° 5 des axes concernant le développement des modes de déplacement alternatif à la voiture. Comment développer les usages partagés de la voiture ? Y a-t-il des endroits pour que les personnes puissent se garer pour faire du covoiturage, par exemple ?

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe chargée de l'écologie populaire, des espaces verts, des mobilités et du bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Pour répondre à la question de Mme Chiboub, ce n'est pas exclu de nos réflexions. On peut mentionner – vous le connaissez peut-être – le point de dépose et de prise (mais le mot paraît bizarre) à la porte d'Italie. Cela ne se trouve pas sur le territoire du Kremlin-Bicêtre. Je vous rejoins. C'est complètement intégré, mais ce n'est pas encore le cas. Mais, actuellement, par exemple, on peut mentionner, puisque c'est extrêmement récent, l'implantation de bornes de recharge électrique. C'est un axe important sur le territoire. J'irai même plus loin. Il faudrait également travailler à une idée qui a déjà été discutée, que j'ai déjà portée et qui, pour l'instant, est à l'état de discussions : le partage de véhicules électriques, par exemple, à l'échelle de la ville uniquement ou à très petite échelle. Pourrions-nous déjà faire connaître un autre mode de relation à la voiture ? En fait, ce qui doit être remis en cause, c'est la notion de voiture individuelle, dans la plupart des cas, quand ce n'est pas un véhicule à usage professionnel. Il est évident que, sur un territoire comme le nôtre, il faudrait développer cela avec des véhicules électriques – même si des réserves commencent à être émises à propos de l'électrique – ou à énergie alternative ou améliorée. Le véhicule ne serait plus à posséder de manière individuelle, mais à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble avec des usages collectifs. Cela va dans le sens de choses que je peux défendre. À ce stade, aujourd'hui, nous n'en sommes pas dans la réalisation concrète. M. Ruggieri n'a pas trouvé suffisamment laudative ma présentation d'un plan tellement ambitieux. Vous avez donc complété ma présentation de manière très détaillée. Peut-être devrais-je vous en remercier. Je suppose que c'est plutôt Mme Péresse qui serait enchantée de vous avoir comme porte-parole. Ma tiédeur, si elle existe, ne tient pas tellement à une question de clivage politique. C'est davantage sur des questions de fond. Ce n'est pas du tout sur le rapport qui nous est présenté comme tel. Je partage l'ambition. J'aurais pu, il est vrai, aller jusqu'à dire que je m'associe et que je me félicite que la Ville et l'EPT soient englobés dans ce formidable élan francilien vers un avenir décarboné.

Je reste sensible à ce qui demeure nos paradoxes. Il y a nos ambitions et nos autocongratulations, mais on n'est pas tout à fait prêt à y aller non plus. À la délibération précédente, nous avons tous voté la mise en œuvre de la ZFE Crit'Air 3, mais pas trop vite quand même, avec des réserves. Vous l'avez voté et moi aussi. Je ne vous jette pas la pierre. Cela me pose un cas de conscience. On se félicite, on est ambitieux, on veut bien, on aimerait, on est peut-être inquiet aussi au regard de la réalité climatique et des mutations en cours et des catastrophes auxquelles on assiste tous les jours. Pour autant, quand certaines décisions s'approchent de nous ou pourraient coûter, à tous les sens du terme, on est plus prudent. D'où peut-être ma présentation qui a pu vous paraître factuelle et pas très enflammée.

Jean-François DELAGE, Maire

Il y a des inquiétudes climatiques et des inquiétudes sociales également. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOU, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADO, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-128. RELATION CITOYEN. – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : RÉMUNÉRATION DU COORDONNATEUR, DE SON ADJOINT ET DES AGENTS RECENSEURS

Jean-François DELAGE, Maire

Depuis janvier 2024, pour les communes de 10 000 habitants et plus, la méthodologie de comptage consiste à prendre tous les ans un échantillon de 8 % de la population, soit 40 % de cette même population au bout de 5 ans. On a ainsi des données actualisées annuellement à la fois sur les habitants et sur les logements de la commune. Cette année, au 1^{er} janvier 2024, pour notre commune, les populations légales de 2021 sont entrées en vigueur. La population municipale est de 24 380 habitants, la population comptée à part est de 112 et la population totale est de 24 492. Le prochain recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 22 février 2025. Il est proposé d'approuver les montants de rémunération et d'indemnisation proposés pour le coordonnateur, l'adjoint et les agents recenseurs. Je ne vais pas détailler les tarifs de chacun pour les rémunérations (collectes et forfaits, indemnisation de formation). Je suppose que vous avez lu cela dans la délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

N° 2024-129. RELATION CITOYEN. – RETRAIT DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE EN RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des seniors et de la santé (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, la commune est membre du Syndicat intercommunal funéraire. Nous avons déjà eu à nous exprimer sur l'adhésion de différentes communes qui ont souhaité rejoindre ce syndicat. Chaque Conseil municipal des communes adhérentes doit se prononcer sur les adhésions. Cette fois-ci, il s'agit d'une commune, Carrières-sur-Seine, qui souhaite quitter ce syndicat. Nous sommes amenés à nous prononcer sur cette demande. Nous devons l'approuver. À dire vrai, on ne voit pas très bien comment on pourrait s'y opposer. Je vous demande donc de voter le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP.

Jean-François DELAGE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Y a-t-il des explications de vote ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34 (M. DELAGE, M. RAYMOND, Mme AZZOUG, M. CHIAKH, Mme GESTIN, M. ÉDET, Mme MUSEUX, Mme FOURCADE, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. HÉMERY, Mme BOCABEILLE, M. TRAORÉ, Mme THIAM, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, M. TAPA, Mme BADOUC, Mme DEFRANCE, Mme PARIS, M. AOUDAY, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme HARTMANN, M. CHAPPELLIER, M. BELAÏNOUSSI, Mme BENSETTITI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE, M. BOUFRAINE, M. KHIAR)

Absent : 1 (M. GIBLIN)

Jean-François DELAGE, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au dossier suivant.

Jean-François DELAGE, Maire

Sur les décisions effectuées par le Maire, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

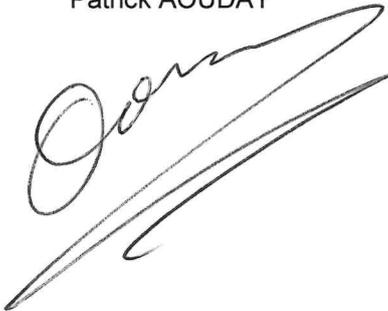
Avant de terminer la séance, je vous donne quelques informations. La cérémonie du 11-Novembre débutera à 10 heures 30 au cimetière communal. L'ensemble du Conseil municipal a reçu normalement l'invitation par mail. La suite se déroulera à partir de 11 heures ou 11 heures 15. Le rendez-vous a lieu devant la Mairie pour aller jusqu'au monument aux morts pour la cérémonie.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 19 décembre. L'heure sera définie, comme d'habitude, en Conférence des présidents. Ce sera probablement 19 heures 30.

Je vous rappellerai au prochain Conseil municipal en décembre que nous organiserons un Réveillon solidaire le soir du 31 décembre, comme l'année dernière. Les personnes qui le veulent, qui sont seules, ou même à deux ou trois, qui ont envie de venir fêter le Réveillon avec des agents de la Ville et des services concernés de la Ville peuvent s'inscrire. Les vœux à la population auront lieu le samedi 18 janvier.

Jean-François DELAGE, Maire, lève la séance à 23 heures 46.

Le secrétaire de séance,
Patrick AOU DAY



Le Maire
Jean-François DELAGE

